

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE MÉTROPOLE

**Séance publique
du jeudi 5 mai 2022 à 14h30**

Hémicycle du Pharo, Marseille

In extenso

La séance est ouverte à 14 H 39
sous la présidence de Madame Martine VASSAL,
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Laurent BELSOLA représenté par Yves MESNARD - Mireille BENEDETTI représentée par Christian AMIRATY - Moussa BENKACI représenté par Gérard BRAMOULLE - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Solange BIAGGI représentée par Claude FERCHAT - Marylène

BONFILLON représentée par David YTIER - Linda BOUCHICHA représentée par André MOLINO - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - René-Francis CARPENTIER représenté par Catherine PILA - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Jean-Pierre CESARO représenté par Olivier GUIROU - Saphia CHAHID représentée par Marion BAREILLE - Philippe CHARRIN représenté par Bernard DESTROST - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Lionel DE CALA représenté par Stéphanie GRECO DE CONINGH - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO représentée par Kayané BIANCO - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Eric GARCIN représenté par Vincent LANGUILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Patrick PIN - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Anthony KREHMEIER représenté par Jessie LINTON - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Florian SALAZAR-MARTIN - Pierre LEMERY représenté par Anne MEILHAC - Caroline MAURIN représentée par Laurent SIMON - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - Véronique MIQUELLY représentée par Didier REAULT - Lourdes MOUNIEN représentée par Marie MICHAUD - Lisette NARDUCCI représentée par Roland CAZZOLA - Yannick OHANESSIAN représenté par Sophie GUERARD - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Anne REYBAUD représentée par Franck SANTOS - Pauline ROSSELL représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par David GALTIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Marie-France SOURD GULINO représentée par Michel ROUX - Guy TEISSIER représenté par Didier PARAKIAN - Amapola VENTRON représentée par Jean-Pierre SERRUS - Catherine VESTIEU représentée par Agnès FRESCHÉL - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLE - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Camélia MAKHLOUFI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis CANAL - Martin CARVALHO - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Philippe GRANGE - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick PAPPALARDO représenté à 15h04 par Roger GUICHARD - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Sabine BERNASCONI - Françoise TERME représentée à 16h05 par Régis MARTIN - Isabelle ROVARINO représentée à 16h30 par Pascale MORBELLI.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ à 15h00 - Roger PELLENC à 15h41 - Serge PEROTTINO à 15h50 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Richard MALLIÉ à 16h15 - Laurent SIMON à 16h15 - Francis TAULAN à 16h15 - Michèle RUBIROLA à 16h22 - Bernard DESTROST à 16h22 - Georges ROSSO à 16h30 - Marie MARTINOD à 16h30 - Bernard MARANDAT à 16h30 - Roland CAZZOLA à 16h31 - Lyece CHOULAK à 16h31 - Michel LAN à 16h35 - Vincent KORNPROBST à 16h35 - Pascal MONTECOT à 16h35 - Marion BAREILLE à 16h35 - Marine PUSTORINO-DURAND à 16h35 - Férouz MOKHTARI à 16h35 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h42 - Kayané BIANCO à 16h42 - Frédéric GUELLE à 16h42 - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE à 16h43 - Dona RICHARD à 16h44 - Gérard AZIBI à 16h44 - Bernard RAMOND à 16h44 - Claudie MORA à 16h44 - Gisèle LELOUIS à 16h44 - Eléonore BEZ à 16h44 - Franck

ALLISIO à 16h45 - Eric CASADO à 16h45 - Franck SANTOS à 16h46 - Nicole JOULIA à 16h47 - Gaby CHARROUX à 16h50 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h51 - Didier REAULT à 16h52 - Samia GHALI à 16h52 - Yannick GUERIN à 17h00 - Yves MORAINÉ à 17h02.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, je déclare notre séance du 5 mai officiellement ouverte ; le quorum est atteint. Je voudrais commencer, s'il vous plaît, par une minute de silence en mémoire du drame de Furiani qui a eu lieu le 5 mai 1992, drame qui a marqué toute une génération à la fois de supporters, de footballeurs, l'ensemble des Marseillais et des Bastiais qui l'ont vu soit sur place, soit à la télévision.

J'étais devant ma télévision le jour où elle s'est effondrée. Chacune et chacun d'entre nous, se rappelle où il était ce 5 mai 1992. Aujourd'hui, nous sommes le 5 mai, cela fait 30 ans, le temps passe vite, mais il ne faut pas oublier et aujourd'hui nous sommes dans un moment un peu particulier. Ce soir l'Olympique de Marseille va jouer puisque les instances internationales ne tiennent pas compte de cette problématique et n'ont pas la même reconnaissance que les instances nationales. C'est important aussi de rendre un hommage aux victimes et aux familles de Furiani, du 5 mai 1992. Je vous demande de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée en mémoire du drame qui s'est produit le 5 mai 1992 au stade de Furiani à Bastia, en Corse.)

Mesdames et Messieurs les Élus, mes chers collègues, je suis ravie de vous retrouver aujourd'hui pour échanger, pour débattre, pour voter pour vous prononcer sur 134 rapports.

Au regard de l'ordre du jour que je vais soumettre à votre examen, cette séance plénière sera sans nul doute placée sous le signe d'une Métropole responsable, d'une Métropole à l'écoute de tous, qui œuvre pour le développement d'un territoire durable. C'est ce que nous démontrons, aujourd'hui encore, dans le cadre de l'extension Nord-Sud du tramway de Marseille, en vous proposant d'approuver le tracé de base, ainsi que la variante passant par le chemin du Littoral. Cette deuxième phase d'extension inscrite dans notre plan de « Mobilités » qui a été voté à l'unanimité en décembre 2021, figure dans le volet « Mobilités » du plan Grand Marseille. Elle vise à désenclaver bien sûr les quartiers nord de Marseille et vous le savez, la Métropole partage, avec la ville de Marseille mais aussi avec l'ensemble des communes du territoire, cette volonté, cette ambition d'accélérer le développement et le déploiement des transports en commun pour bâtir un territoire qui soit plus attractif, un territoire qui soit plus facile à vivre.

Vous le savez aussi, et je pense l'avoir prouvé, j'ai fait de la mobilité la priorité de notre action pour le mandat à venir. Il ne vous a d'ailleurs pas échappé que sur notre territoire, de nombreux chantiers ont démarré. C'est du jamais vu ! C'est bien la preuve que la Métropole agit aussi pour améliorer le quotidien des habitants. Rappelons-nous qu'il a fallu plus de 20 ans aux Marseillais et aux Marseillaises, après la naissance du métro, pour voir enfin le tramway. En 6 années, à la tête du Département et de la Métropole, j'ai pu mettre en œuvre le renouvellement du métro, la prolongation du tramway nord-sud, la prolongation du métro jusqu'à Capitaine Gèze, le début des études et maintenant la finalisation de la construction du Val'Tram à Aubagne, le Bus à Haut Niveau de Service Aixpress, des voies réservées aux transports en commun en direction d'Aubagne, de Marignane, d'Aix, ainsi qu'un nombre important de parkings relais.

Nous avons lancé une dynamique sans précédent depuis 50 ans sur ce territoire. Nous avons amorcé une mutation profonde de la mobilité et je vous l'assure, nous mettrons les bouchées doubles pour accélérer cette transformation. La Métropole responsable dont j'entends renforcer l'action est aussi celle qui soutient les ménages les plus démunis face notamment à l'augmentation du coût de la vie.

En raison des difficultés économiques actuelles, il est de notre devoir, en qualité d'institution, de mettre en place une aide ponctuelle pour aider les foyers ne relevant pas du

Fonds de Solidarité de Logement pour régler notamment leur facture d'énergie. Il en va de notre solidarité et de notre volonté d'agir en faveur du pouvoir d'achat. C'est également cet esprit qui préside à la poursuite de notre stratégie de requalification urbaine et notamment dans le centre-ville de Marseille.

Je veux parler également du projet partenarial d'aménagement que nous copilotons pour faire battre le cœur de Marseille mais aussi le cœur de la Métropole. En lançant les modalités de concertation pour la réalisation de travaux et de réhabilitation d'immeubles dégradés dans le quartier de Noailles ou encore à la Belle de Mai, mais aussi en étendant l'expérimentation du permis de louer à Gardanne, après l'avoir testé sur Marseille, sur Martigues, sur Istres ou encore sur Port-de-Bouc. Il est clair que nous poursuivons sans relâche la lutte contre l'habitat indigne, que cette lutte nous l'avons lancée depuis maintenant 4 ans. Dans le même temps, nous avons amené et nous menons un autre combat qui est le combat pour l'environnement. Nous avons tous conscience du défi environnemental qui pèse sur notre territoire et de l'ampleur des enjeux auxquels nous devons faire face. Deux délibérations, d'ailleurs, sont inscrites au menu de cet après-midi qui renforce notre exemplarité dans ce domaine en nous dotant d'une charte métropolitaine des manifestations écoresponsables ou en adoptant notre plan d'action « Zéro Rejet Plastique en Mer. » Nous œuvrons indiscutablement pour un territoire durable.

Je ne vous apprend rien. Nous n'avons pas de temps à perdre. Notre volonté collective dépend aussi de notre capacité à préparer l'avenir. J'ai toute confiance et je remercie celles et ceux qui participent dans nos commissions de travail et qui vont à la fois établir l'ambition de la Métropole, regarder ses dispositions financières mais également regarder les répartitions des différentes compétences, ainsi que la répartition entre les différentes communes sur leurs compétences et la partie financière avec des CLECT qui iront d'un côté ou de l'autre. Merci pour ce travail qui est mené par les quatre Présidents de commissions, M. Cristiani, M. Montecot, M. Khelfa et M. Giorgi. Je vous invite toutes et tous, car j'ai souhaité que ce débat soit un débat large et ouvert à chacune et chacun d'entre vous, de ne pas hésiter à participer à toutes ces commissions et d'ici fin juin nous pourrions avoir, je pense, une belle feuille de route pour travailler sur l'an II de la Métropole.

Merci à toutes et à tous et nous allons commencer l'étude de nos rapports.

I – INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS METROPOLITAINS

Madame LA PRÉSIDENTE.- Avant de commencer l'étude de nos rapports, je voudrais procéder à l'installation de deux nouveaux élus.

Nous accueillons le nouveau maire de la Penne Sur Huveaune, M. Nicolas Bazzucchi (*Applaudissements.*), qui a détrôné notre benjamin, M. Maxime Marchand, qui était notre plus jeune maire.

Ainsi que M. Roger Guichard, élu du 6^{ème} secteur de Marseille.

Nous vous souhaitons la bienvenue.

I – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du conseil de Métropole du 16 décembre 2021. Une observation ? (*Aucune.*)

Je le considère comme adopté.

(Le procès-verbal est adopté.)

III – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

IV – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 16 DÉCEMBRE 2021

IV – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DES CONSEILS DE TERRITOIRES

Madame LA PRÉSIDENTE.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente, du Bureau ainsi que des Conseils de Territoire vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

VI – INFORMATIONS AU CONSEIL

Madame LA PRÉSIDENTE.- Des informations au Conseil vous ont été également adressées avec des documents de séance :

- Compte-rendu CCSPL du 13 décembre 2021 ;
- Compte-rendu CCSPL du 7 mars 2022 ;
- Tableau des marchés notifiés.

VII – EXAMEN DES RAPPORTS

FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(14h50)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous allons passer à la commission finances, budget, patrimoine et administration générale. Pour cela, je donne la parole à Monsieur Didier Khelfa, pour les rapports n°1 à 13.

Monsieur Didier KHELFA.- Bonjour à tous.

La commission a instruit l'ensemble de ces dossiers et il y a eu un avis favorable sur l'ensemble des points.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Sur ces rapports de 1 à 13, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.- Sur le rapport 12, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Lorsqu'on arrivera au rapport 12, je vous donnerai la parole.

On va passer au vote des autres rapports.

1. FBPA 001-05/05/2022-CM - Budget principal Métropole – Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier
Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

2. FBPA 002-05/05/2022-CM - Budget annexe "Transports Métropolitains" - Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

3. FBPA 003-05/05/2022-CM - Budget annexe "Collecte et Traitement des Déchets Métropolitains" - Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

4. FBPA 004-05/05/2022-CM - Budgets annexes métropolitains – Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

5. FBPA 005-05/05/2022-CM - Budgets annexes du Territoire Marseille Provence - Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

6. FBPA 006-05/05/2022-CM - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

7. FBPA 007-05/05/2022-CM - Budgets annexes du Territoire du Pays de Martigues - Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

8. FBPA 008-05/05/2022-CM - Budget annexe "CT2 - Assainissement" Approbation du transfert de l'actif et du passif de la commune de Saint-Cannat pour l'exercice de la compétence "Assainissement"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

9. FBPA 009-05/05/2022-CM - Budget annexe "CT2 - Eau" - Approbation du transfert de l'actif et du passif de la Commune de Saint-Cannat pour l'exercice de la compétence "Eau"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

10. FBPA 010-05/05/2022-CM - Budget annexe "CT2 - Assainissement" Approbation du transfert de l'actif et du passif de la Commune de La Roque d'Anthéron pour l'exercice de la compétence "Assainissement"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

11. FBPA 011-05/05/2022-CM - Budget annexe "CT2 - Eau" - Approbation du transfert de l'actif et du passif de la Commune de La Roque d'Anthéron pour l'exercice de la compétence "Eau"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

Madame LA PRÉSIDENTE. - Sur le rapport n° 12, Monsieur Bramoullé, vous avez la parole.

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ. - Madame la Présidente, c'est la quatrième fois que je demande le report de ce rapport en Conseil métropolitain. Jusqu'à présent vous m'avez donné la possibilité de le retirer, je me suis rapproché de votre cabinet pour demander le retrait aussi et la réponse a été négative pour aujourd'hui. Ce n'est pas tout à fait ce que je croyais, je croyais que l'on serait un peu plus écoutés compte tenu de ce que vous avez dit

tout à l'heure. Je ne vais pas rentrer sur le fond aujourd'hui, je demande le retrait pour un problème de procédure. Pourquoi ? Dans ce rapport, il y a un problème très important qui est à la page 2 du rapport, qui rappelle aux conseillers métropolitains, que chaque membre de cette agence, donc notre Métropole, peut être appelée au paiement de la dette de l'agence France locale, en l'absence même de tout défaut de sa part au titre des emprunts souscrits auprès de l'agence. C'est une garantie avec un « G » majuscule, que l'on trouve d'ailleurs dans le rapport, cette garantie avec « G » majuscule, c'est en réalité une double garantie. Il est très important de savoir comment cela fonctionne. Il est dans le rapport précisé, je cite encore votre rapport : « Les circonstances d'appel de la présente Garantie (« G » majuscule), sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération ». On a cherché à plusieurs endroits, les annexes, citées dans ce rapport car c'est très important et on ne les trouve pas.

Vous pouvez regarder le tableau des annexes qui sont liées au Conseil, vous verrez que pour le rapport 12, il n'y a pas la note précisée dans le rapport. Je considère qu'en l'absence des informations sur les procédures d'appel de cette garantie, on ne peut pas voter de façon normale et je vous demande le retrait là-dessus.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Bramoullé.

Monsieur Khelfa.

Monsieur Didier KHELFA.- Merci, Madame la Présidente. C'est vrai que nous avons ce débat depuis quelques années avec Gérard. On ne partage pas forcément la même analyse, notamment sur le fond. Je rappelle juste pour nos collègues conseillers métropolitains, qu'AFL est une banque dédiée aux collectivités locales née en 2014. Elle finance exclusivement ses membres et elle appartient aux collectivités qui en sont actionnaires. Il me semble d'ailleurs, et mon ami collègue Joël Canicave, lors de la commission Finances, a pu intervenir pour dire que la ville de Marseille avait apporté sa garantie dans le cadre de la délibération qu'ils ont prise en Conseil municipal pour venir appuyer la demande d'AFL.

Il faut aussi préciser qu'en mars 2021, AFL est devenue officiellement un établissement de crédit public de développement et cela a été défini par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, l'ACPR. Aujourd'hui, ce sont 496 membres, collectivités locales, qui sont actionnaires, avec un capital au niveau d'AFL de 206 M€. C'est vrai que nous, c'est historique. En 2014, la Communauté Urbaine de Marseille avait adhéré et en 2016, nous avons fait au niveau de la Métropole un apport supplémentaire, ce qui fait de nous, au niveau de la Métropole, le premier actionnaire de cette banque dédiée aux collectivités, avec près de 18 M€ d'actionariat. Je rappelle que Lyon, Marseille, la Métropole de Lille, etc. sont actionnaires de cet établissement. Depuis notre adhésion, on a pris une quinzaine d'emprunts pour un encours de dette de 108 M€, avec un taux moyen qui dépasse légèrement les 1 %.

Nous avons besoin, Madame la Présidente, de diversifier nos sources de financement. Nous ne sommes pas dans une situation financière où, sur simple appel de fonds, les organismes bancaires traditionnels se précipitent vers nous et nous proposent leur aide, leur argent et surtout leurs meilleurs taux. Je rappelle que sur 2020 et 2021, l'AFL lors de nos consultations, nous proposait les meilleurs taux, mais comme nous n'apportons pas la garantie d'emprunt, nous n'avons pas pu mobiliser ces meilleurs taux et les crédits que nous avons pris nous ont coûté plus cher.

Quels sont les risques apportés par cette garantie ? C'est de devoir rembourser notre emprunt et notre encours de dette. Aujourd'hui, c'est déjà inscrit comme dépenses obligatoires car les 108 M€ de notre encours sont déjà des dépenses quasi obligatoires et nous serons amenés à les rembourser. Il est vrai que souvent on discute en disant que l'on garantit aussi les encours des autres collectivités, non, on garantit l'encours de notre propre collectivité. On se limite à ces 108 M€.

Après sur le problème de forme, ou l'absence de documents annexes, etc. que soulève notre collègue Gérard Bramoullé, je ne me prononcerai pas, je laisserai éventuellement le contrôle de légalité, voir s'il y a eu une difficulté. Pour conclure sur mon intervention, nous ne sommes pas en situation difficile, notamment sur les sources de financement. Aujourd'hui AFL fait dans nos appels de fonds les meilleures propositions et il est important, à notre sens, de pouvoir garantir cette agence. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa. D'autres demandes de parole ?

Je vous remercie, Monsieur Khelfa. Non, ce n'est pas la peine, Monsieur Bramoullé, vous êtes intervenu. Juste un petit détail : je veux bien tout entendre, je vous ai entendu plusieurs fois, cela fait plusieurs fois que vous intervenez... Non, Monsieur, je ne vous ai pas donné la parole, Monsieur Bramoullé. Si vous attendez 2 minutes, je vais vous répondre.

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.- Vous le retirez ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Bramoullé, vous avez parlé, c'est fini. Je vous demande maintenant d'écouter ma réponse, qu'elle vous convienne ou pas, vous écouterez ma réponse.

Monsieur Bramoullé, vous m'avez plusieurs fois alertée sur cette problématique quand vous étiez en charge de la stratégie financière de la Métropole. Je vous ai écouté, n'ayant pas suffisamment de compétences, je me suis retournée à la fois vers les services et vers le rapporteur du budget, puis à votre demande, nous avons organisé 4 rendez-vous qui ont déplacé des instances parisiennes pour pouvoir nous expliquer, effectivement, ce qui se passait. À quatre fois, Monsieur Bramoullé, vous n'êtes pas venu au rendez-vous. Les leçons de ce type, comme quoi nous ne vous écoutons pas, je pense qu'il vaut mieux les garder ailleurs, et arrêter de faire de la politique politicienne. Nous ne retirons pas ce dossier et je vais passer au vote.

Sur ce dossier, qui vote contre ? (*Aucun*),

12. FBPA 012-05/05/2022-CM - Octroi de la Garantie de la Métropole à l'Agence France Locale

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport n° 13, des oppositions ?

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.- C'est scandaleux. Je considère qu'on doit avoir une discussion de fond sur ce problème.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il fallait venir aux rendez-vous. Au revoir, Monsieur Bramoullé.

(*Départ de Monsieur Gérard Bramoullé à 15 heures.*)

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.- Vous préférez l'obédience à la compétence. Ce n'est pas acceptable.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, malheureusement.

Sur le rapport 13 ? Pas d'opposition.

13. FBPA 013-05/05/2022-CM – Modification des attributions de compensation provisoires des communes membres pour l'année 2022

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je présente les rapports 14 à 29 qui ont recueilli un avis favorable de la commission. Des demandes d'intervention sur les rapports 14 à 29 ?

Monsieur Pena, sur quel rapport voulez-vous intervenir ?

Monsieur Marc PENA.- Sur le rapport 19.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est noté.

Nous allons passer au vote des rapports.

14. FBPA 014-05/05/2022-CM - Transfert des équipements et du personnel du Complexe Parsemain au bénéfice de la commune de Fos-sur-Mer

Le rapport est adopté.

15. FBPA 015-05/05/2022-CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

16. FBPA 016-05/05/2022-CM - Approbation d'une convention de gestion avec la Ville de Marseille pour la gestion de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Marseille

Le rapport est adopté.

17. FBPA 017-05/05/2022-CM - Créations d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

18. FBPA 018-05/05/2022-CM - Créations, suppressions et définitions d'emplois permanents et non permanents dans le cadre des besoins des services

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

Madame LA PRÉSIDENTE.- Rapport 19, Monsieur Pena, vous avez la parole.

Monsieur Marc PENA.- Merci, Madame la Présidente. J'espère que vous allez me laisser parler jusqu'au bout...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas pendant deux heures, Monsieur Pena, sur un temps raisonnable.

Monsieur Marc PENA.- Non, vous me faites une mauvaise réputation.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas moi, ce sont vos collègues.

Monsieur Marc PENA.- Je vais intervenir sur ce rapport mais en fait pour vous parler des agents de la Métropole de manière générale quelques instants, Madame la Présidente.

Jeudi dernier, nous avons eu un Conseil de Territoire, l'avant-dernier Conseil de Territoire du Pays d'Aix. Nous avons adopté, à l'unanimité des élus, ce qui est quand même important, une motion que l'on vous a transmise en votre qualité de Présidente de la Métropole, qui marque l'inquiétude quant au sort des agents, des salariés du Pays d'Aix, c'est-à-dire de la Métropole en fait, une inquiétude quant à leur devenir une fois que les Conseils de Territoire seront supprimés et leur insertion dans la nouvelle organisation. Nous sommes le 5 mai, la fin des Conseils de Territoire c'est le mois de juillet et le temps est très court. Nous avons été très surpris, j'ai été très surpris car je suis un peu à l'origine, avec Gérard Bramoullé, de la motion qui a été adoptée.

(Réactions dans l'hémicycle.)

Je ne vois pas ce qui vous chagrine là-dedans. Je vais être plus long car j'ai été coupé, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est un peu poussé, quand même, M. Pena.

Monsieur Marc PENA.- Si on ne peut pas un peu rire, Madame la Présidente.

Je disais donc que c'est un sujet sérieux et que les agents, à quelques semaines de la fin des Conseils de Territoire, ne savent pas quel va être leur sort dans la nouvelle organisation. Cela ne se voit dans aucune entreprise privée. J'ai été Président d'université, jamais à l'université, une chose pareille aurait été possible.

(Contestations diverses dans l'hémicycle.)

Comment, donc, je peux aussi hausser le ton, dans notre Métropole une situation de ce type est possible ? Après notre motion, visiblement, il y a eu un tout petit peu de réaction de vos services. Une réunion est prévue entre les différents DGS des Conseils de Territoire dans quelques jours, c'est tard mais c'est bien, et visiblement ce n'est pas qu'une question qui se pose au pays d'Aix, mais qui se pose à chaque Conseil de Territoire quant à la nouvelle organisation et au sort des agents.

Je demande donc simplement, en séance publique, de savoir où on en est de la procédure, quand les agents seront consultés, informés, à quel moment sera lisible cette nouvelle organisation ? Je crois qu'un Comité Technique aura lieu au mois de juin, mais simplement à quelques jours de l'échéance, et je le répète, c'est une gestion que j'estime absolument scandaleuse vis-à-vis des agents, et assez extraordinaire quand on sait qu'il va falloir s'approprier la nouvelle organisation pour que les agents puissent à nouveau servir l'ensemble de la Métropole dans quelques semaines, au mois de juillet prochain.

Je vous demande en séance publique, que vous nous expliquiez comment, les services et vous-même, Madame Vassal, qui êtes la première responsable, comptez agir sur ce sujet ? Merci de m'avoir laissé parler.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous avez terminé, Monsieur Pena ?

Monsieur Marc PENA.- Oui, vous avez vu que c'était court.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Martial Alvarez, qui est le Président justement du Comité technique.

Monsieur Martial ALVAREZ.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, il est évident que cette inquiétude est légitime, mais je crois que chaque institution a eu à les traverser chaque fois qu'une réforme s'est imposée. Cependant, on ne peut pas non plus accepter de tout entendre sans pouvoir opposer les relations qui sont les nôtres avec les représentants du personnel, et donc le personnel. Il y aura un CT en juin, Monsieur Pena, et il y en a eu un le mois dernier, un aussi le mois d'avant et les autres mois précédents, ainsi que les nombreux CHSCT que j'ai aussi l'honneur de présider. Ils sont à chaque fois précédé d'un travail d'échanges et de discussions par les équipes de la Direction des Ressources Humaines, avec les représentants des Organisations Syndicales, pour préparer les séances des CT, des CHSCT au cours desquelles en effet nous partageons des points d'inquiétude, des points de divergence parfois. Nous nous apercevons que dans la grande majorité des cas, les décisions qui sont portées, les avis qui sont portés par le Comité Technique et le CHSCT qui, bientôt, ne feront plus qu'un, puisque vous avez qu'une réforme va construire une seule instance de dialogue social, porte des avis qui nous arrivent sans trop de complexité, la plupart du temps, pour positionner nos avis en tant que conseillers métropolitains.

Voilà pourquoi je pense que vous avez fait choix de faire une intervention, Monsieur Pena, d'ordre général car sur le fond de chaque rapport, qui concerne les ressources humaines, vous avez bien vu qu'avec les Représentants du Personnel et l'Administration, sous la commande de la Présidente, nous sommes arrivés sur des consensus qui nous permettent d'avancer.

Oui, nous n'avons pas non plus parfois honte d'avouer qu'il y a des difficultés car il y a une inconnue, mais la plus grande inconnue, celle que je partage en tout cas avec des agents de la Métropole, c'est le fait que pour l'instant, les élus ne sont pas encore positionnés sur tout. C'est ce que nous leur expliquons et bien entendu ils ont envie aussi de poursuivre cet échange avec nous et de comprendre comment les élus sont au travail. J'ai essayé de leur expliquer la méthodologie de travail qui avait été mise en place au travers des différentes commissions présidées par nos collègues, M. Montecot, M. Khelfa, M. Cristiani et M. Giorgi pour la CLECT, en leur disant que nous étions en train de définir, à l'échéance de la fin du mois de juin, comment nous souhaitons voir les compétences s'exercer pour la Métropole et comment nous souhaitons voir l'ambition de la Métropole ainsi portée vers l'avenir.

C'est surtout en fonction de cela que nous pourrions éventuellement définir les notions de transfert de personnel s'il y en a, les stratégies, la réorientation et la réorganisation des services afférentes. Oui, ce n'est pas facile, il faut faire face à des inquiétudes et bien souvent, quand j'échange avec eux, j'essaie de positiver sur tout ce que nous avons construit ensemble de bien dans cette Métropole. On n'a pas tout fait bien et cela on le sait ensemble. On sait que nous avons tout de même, à chaque fois, réussi à tirer vers le haut quand nous devons le faire, le Directeur Général des Services et moi-même avons porté la parole de la Présidente lors du dernier Comité Technique en ce qui concerne les relations que nous avons au niveau des prestations sociales pour le personnel. Point par point, nous apportons des éclaircissements quand nous le pouvons mais bien entendu, mes chers collègues, pour définitivement donner une orientation, porter une stratégie, il faudra finir ce travail qui a commencé et que nous avons parcouru ensemble, que j'ai d'ailleurs eu le plaisir d'animer au travers d'un atelier de la Commission Ambition, où j'ai d'ailleurs apprécié ce partage avec des élus venant de tous les territoires, quand on est en mode de travail et pas en mode d'assemblée plénière où il y a la presse et où aussi il y a ce jeu politique. J'ai vu des élus, tous bords confondus, au travail porter leur vision, porter leur ambition. C'est ce que je m'efforce de raconter aux Représentants du Personnel, aux agents, pour leur expliquer que nous essayons, nous élus, de construire une Métropole avec des compétences bien

identifiées, qui nous permettra, enfin, de leur apporter des réponses, des éclaircissements pour définir leur stratégie, et je me fais régulièrement le relais de ce que la Présidente car nous sommes tout à fait conscients qu'il y a une compétence technique exceptionnelle dans cette Métropole, et que nous nous languissons de l'avoir bien organisée pour l'exploitation au mieux.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Alvarez. Monsieur Amiraty.

Monsieur Christian AMIRATY.- Nous étions sur la question de l'organisation du temps de travail des agents, mais je voudrais aussi rassurer sur la question des locaux et des conditions de travail dans le cadre d'une éventuelle restructuration. Les services patrimoine et biens immobiliers ont abordé, avec M. Rauscher, Directeur Général des Services, en présence des fonctionnaires cadres du CT2 ces questions d'évolution de réorganisation dans de nouveaux locaux parfois et notamment ceux du CT2. Le dialogue a commencé, il y a des problèmes notamment relatifs aux parkings, stationnements, mobilité, etc. que nous avons évoqués ensemble et bien entendu le dialogue, là-aussi, se poursuivra pour que nos agents puissent s'installer dans le cadre d'une nouvelle organisation structurelle immobilière dans des locaux et dans des conditions de travail optimales.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Pas d'autre intervention ? *(Aucune autre intervention.)*

Je comprends qu'il y ait des inquiétudes, tout changement entraîne des inquiétudes. M. Alvarez nous en a relaté quelques-unes qui effectivement ressortent au niveau du Comité Technique. C'est tout à fait logique lorsqu'il y a ce changement d'organisation qui se fait de par la loi et par obligation d'appliquer cette loi.

Je n'ai pas attendu la séance d'aujourd'hui pour voir l'ensemble des directeurs rassemblés dans cet hémicycle ici même à votre place, il y a 2 mois de cela. Les instructions ont été données au Directeur Général des Services de faire des Comités de Direction réguliers, vous en faites un tous les 15 jours, auquel de temps en temps j'essaie de participer aussi pour essayer justement d'expliquer la philosophie de cette réforme et l'application de cette ouverture de l'An II. Et puis, aussi, il y a eu également une réunion vendredi dernier, pour fixer le calendrier pour expliquer aux directeurs quel était justement l'avancement des travaux et puis nous attendons avec impatience les résultats des différentes commissions, notamment la commission Ambition, je suis sûre que vous y participez, Monsieur Pena, et que vous y apportez toute votre expérience.

Monsieur Marc PENA.- Je suis en commission Finances.

Madame LA PRÉSIDENTE.- En commission Finances, bon courage aussi. Je vous en félicite, c'est très bien. Je suis sûr que Monsieur Khelfa est ravi de votre présence. En tout cas sachez effectivement que dès que les commissions rendront leurs travaux, nous pourrons après enfin découler l'organisation complète. Rassurez-vous, chacune et chacun sera considéré, chacune et chacun est écouté depuis un certain temps. L'unanimité de cette motion effectivement, je l'ai reçue. Je veux juste préciser que c'est l'unanimité des présents, au CT2, car je ne pense pas qu'il y aurait eu unanimité à 100 % si tous les membres du CT2 étaient présents. C'est un petit détail, mais je prends votre motion également avec beaucoup d'intérêt. J'y vois deux actions positives : d'abord vous défendez les fonctionnaires pour lesquels vous n'avez eu de cesse que de les décrier pendant toutes ces années en disant que la Métropole ne marchait pas. Merci pour eux, merci à notre DGS.

Monsieur Marc PENA.- Je n'étais pas là, Madame la Présidente !

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous êtes quand même là depuis un certain temps !

Et puis surtout, ce qui me fait vraiment plaisir, c'est que dans tout cela, on a un rapprochement de M. Pena et de M. Bramoullé. Pour cela, je vous dis bravo ! Félicitations, continuez de cette façon car c'est ensemble que l'on ira plus loin.

Je vais passer au vote de ce rapport.

(Applaudissements.)

19. FBPA 019-05/05/2022-CM - Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Définition des cycles de travail spécifiques pour certains postes au regard des nécessités de service - Additif n°7

Le rapport est adopté.

20. FBPA 020-05/05/2022-CM - Durée et organisation du temps de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Reconnaissance et qualification de la bonification relative à la délibération FAG 153-4970/18/CM du 13 décembre 2018 - Additif n°2

Le rapport est adopté.

21. FBPA 021-05/05/2022-CM - Fixation du nombre de représentants du Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et décision de recueil de l'avis des représentants de l'établissement

Le rapport est adopté.

22. FBPA 022-05/05/2022-CM - Approbation d'un contrat de réservation de berceaux au sein de la crèche inter-entreprises "Cap Canailles", signé avec la société Crèche Attitude

Le rapport est adopté.

23. FBPA 023-05/05/2022-CM - Contrat Territorial Réservataire Employeur, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône, au titre de la réservation de berceaux au sein des crèches inter-entreprises "Cap Canailles" et ' La Marseillaise ' - Délibération rectificative

Le rapport est adopté.

24. FBPA 024-05/05/2022-CM – Approbation des nouvelles modalités du dispositif d'action sociale de participation financière aux frais de transport des agents métropolitain

Le rapport est adopté

25. FBPA 025-05/05/2022-CM – Engagement d'un débat sur la réforme de la protection sociale complémentaire des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté

26. FBPA 026-05/05/2022-CM - Attribution de chèques cadeaux de Noël aux agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence des territoires du Pays d'Aix et du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Le rapport est adopté.

27. FBPA 027-05/05/2022-CM - Dérogation à l'application de la notion de résidence administrative pour les membres du Conseil des Jeunes Métropolitains - Actualisation du règlement des frais occasionnés pour les déplacements des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

28. FBPA 028-05/05/2022-CM - Extension des missions du "réfèrent déontologue"

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

29. FBPA 029-05/05/2022-CM - Approbation de la charte de déontologie des élus métropolitains

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Montecot sur le rapport n° 30.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Madame la Présidente, mes chers collègues, ce rapport a eu bien sûr un avis favorable de la Commission, mais c'est surtout un rapport sur l'application de la loi du 24 août 2021, sur les contrats de concession concernant les nouvelles obligations en matière de laïcité et de neutralité. Nous avons un an, jusqu'au 25 août 2022 pour appliquer cette loi dans nos contrats. Nous avons commencé bien sûr, comme au Département. D'ailleurs mardi dernier, nous avons une commission de concession où l'ensemble des élus a apporté bien sûr, à l'unanimité, les modifications de cette loi sur nos contrats et nous allons continuer dans les prochaines réunions de nos commissions.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Montecot. Des demandes d'intervention sur ce rapport ? (*Aucune demande.*)

Nous passons au vote.

30. FBPA 030-05/05/2022-CM - Modification unilatérale des contrats de concession concernant les nouvelles obligations en matière de laïcité et de neutralité

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRISES, COMMERCE, RELANCE (15h16)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous passons à la commission stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance.

Je laisse la parole à M. Gazay pour les rapports 31 à 34.

Monsieur Gérard GAZAY.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, 3 rapports effectivement : le premier concerne la restructuration du site de l'Anse du Pharo avec l'extension du périmètre du Vieux-Port de Marseille ; la délibération 32 concerne la transformation de l'avance remboursable à la SEM Ouest Provence Habitat en part de capital pour la Métropole, donc une modification des statuts, la délibération 33 concerne l'approbation pour la recapitalisation de la SEM Aéronautique par la SEM OPH.

Le rapport 34 concerne l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix. Il s'agit de la révision de l'affectation de l'opération d'investissement « Aménagement durable et prototypage » pour le technopole de l'Arbois.

L'ensemble de ces rapports a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gazay.

Des demandes d'intervention ? Madame Bernasconi sur le rapport 31.

Madame Sabine BERNASCONI.- Je souhaitais effectivement dire deux mots rapides sur ce rapport qui constitue un rapport d'étape dans la construction du projet de la Anse du Pharo car c'est un beau projet pour Marseille et pour la valorisation de notre littoral et de nos savoir-faire dans l'artisanat et la réparation navale.

La restructuration de l'Anse du Pharo est un projet de revitalisation économique d'un site symbolique, d'un site sur lequel de nombreuses activités liées à la réparation navale, liée à l'artisanat, à des savoir-faire de petits métiers autour de la mer. C'est un site historique qui existe depuis longtemps, mais qui pendant ces dernières années, était abîmé, vétuste, un site dont il fallait se réparer et un site qu'il fallait restructurer pour pouvoir le développer.

La Métropole, avec la Ville de Marseille, avec l'ensemble des entreprises et des activités qui, sur ce site, faisaient vivre ces petites exploitations maritimes, a travaillé en concertation avec les différents acteurs pour aboutir à un projet de développement économique qui préserve à la fois les savoir-faire et qui permet un développement d'activités nouvelles, tout en restant intégrées au cœur d'un quartier qui est un quartier là-encore historique, le quartier du Pharo, à Marseille, sur lequel les habitants ont présenté un certain nombre d'inquiétudes face au développement d'activités nouvelles.

Je voulais insister à la fois sur le bien-fondé de ce projet qui permettra de créer 45 emplois sur ce site, à la fois également l'intérêt sur le fait que ce projet soit intégré comme projet ouvert au public, alors que cette zone était plutôt repliée sur elle-même jusqu'à présent et cette ouverture au public, c'est particulièrement cette grande promenade qui va du Pharo jusqu'à l'Anse, ce cheminement littoral et enfin, la méthode qui a été utilisée conformément à ce que vous avez souhaité, Madame la Présidente, cette méthode de concertation, qui a permis d'avancer peu à peu à partir d'une réticence importante et d'une inquiétude des différents acteurs notamment des acteurs économiques de cette filière mer, et des habitants

et tout le monde a pu se retrouver sur un projet qui a été finalement accepté par la Ville de Marseille, par la Métropole, par l'ensemble des acteurs concernés et collectivement, je veux dire aux habitants que nous resterons vigilants pour que leur cadre de vie soit respecté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Bernasconi.

Sans autre demande d'intervention, nous allons passer au vote de ce beau rapport.

31. ECOR 001-05/05/2022-CM - Restructuration du site de l'Anse du Pharo : extension du périmètre du Vieux-Port de Marseille

Le rapport est adopté.

32. ECOR 002-05/05/2022-CM - Approbation de la transformation de l'avance remboursable à la SEM Ouest Provence Habitat en part de capital pour la Métropole - Modification des statuts

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

33. ECOR 003-05/05/2022-CM - Approbation de la recapitalisation de la SEM Aéronautique par la SEM OPH

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

34. ECOR 004-05/05/2022-CM - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Aménagement durable et prototypage" pour le technopole de l'Arbois

Le rapport est adopté.

INNOVATION, VILLE INTELLIGENTE, ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, SANTÉ, RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (15h21)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous passons à la commission Innovation, Ville Intelligente, Economie de la Connaissance, Santé, Recherche, Enseignement Supérieur. Je donne la parole à Monsieur Arnaud Mercier pour les rapports 35 et 36.

Monsieur Arnaud MERCIER.- Bonjour à tous, mes chers collègues. Il s'agit de deux rapports, en charge avec la délégation numérique.

Le premier rapport concerne l'approbation du positionnement de la Métropole en tant qu'Autorité Publique Locale pour l'établissement du Plan de mise en œuvre du plan à très grande échelle partageable avec les opérations de réseaux. C'est une obligation de la Métropole d'établir ce Plan Communal de Rues Simplifiées afin de faciliter, de sécuriser tous les travaux sur nos voiries. L'objet de cette délibération est bien de placer la Métropole comme l'Autorité Organisatrice de la mise en place de ce dispositif.

Le deuxième rapport est vraiment là pour positionner la Métropole dans le numérique. Il vous est proposé l'approbation de la réalisation d'une étude pour la mise en place d'une gouvernance de la blockchain métropolitaine et la sollicitation d'une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ceci, c'est pour accompagner une étude financée à 50 %, à hauteur de 80 000 € pour accompagner la Métropole pour développer des outils en lien avec la blockchain pour faciliter surtout la relation de confiance avec les différents usagers, en particulier dans l'application de la Métropole dans la poche, mais pourquoi pas à l'avenir dans d'autres dispositifs. Nous positionnons bien notre Métropole au niveau du numérique sur ces questions qui font actuellement beaucoup l'actualité et on espère que l'on aura de beaux projets en lien avec la blockchain.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mercier. Des demandes d'intervention sur ces deux rapports ? *(Aucune demande.)*

Nous allons passer au vote.

35. IVIS 001-05/05/2022-CM - Approbation du positionnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant qu'Autorité Publique Locale pour la mise en œuvre du plan à très grande échelle partageable avec les opérateurs de réseaux

Le rapport est adopté.

36. IVIS 002-05/05/2022-CM - Approbation de la réalisation d'une étude pour la mise en place d'une gouvernance de la blockchain métropolitaine et sollicitation d'une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- En l'absence de M. Gagnon, je présente le rapport 37 sur la culture, qui a reçu un avis favorable de la commission.

Des demandes d'intervention sur ce rapport ? *(Aucune.)*

On passe au vote.

37. IVIS 003-05/05/2022-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de Service Public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit sur le Territoire du Pays d'Aix

Le rapport est adopté.

TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (15h23)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous passons à la Commission Transports et Mobilité durable. C'est M. Henri Pons qui va rapporter les rapports du 38 au 48.

Monsieur Pons, vous avez la parole.

Monsieur Henri PONS.- Avis favorable de la commission sur tous les rapports après des discussions intéressantes et toujours bien menées par M. Pascal Chauvin, je le dis toutes les fois mais c'est important pour cette commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Des demandes de parole ?

Mme Sophie Camard sur le rapport 38,

Mme Samia Ghali sur le rapport 40,

Mme Anne Meilhac sur les rapports 39, 43 et 47,

Mme Jessie Linton sur le rapport 48.

D'autres demandes de parole sur ces rapports ? (*Aucune autre demande.*)

Nous commençons par le rapport 38, Madame Camard vous avez la parole.

Madame Anne MEILHAC.- Merci, Madame la Présidente, chers collègues.

Cette délibération relative au schéma directeur des infrastructures de recharge électrique vise à changer les pratiques, en tout cas on l'espère, en matière de mobilité. C'est une obligation en prévision de la Zone à Faible Émission dont nous savons à quel point il faudra l'accompagner pour la rendre possible et acceptable par toute la population.

Le rapport du GIEC nous rappelle à l'urgence, notamment dans les centres-villes qui bénéficient de transports en commun et où nous pouvons et nous devons retirer les voitures polluantes, mais aussi repenser l'usage de la voiture, auquel cas il ne s'agit pas seulement de changer les moteurs ou le carburant des voitures individuelles, mais aussi de coupler la voiture électrique à l'autopartage, libérer les trottoirs du stationnement à cheval, comme nous commençons à le faire dans le 1^{er} arrondissement, revoir complètement les tarifs et l'utilisation des parkings publics, repenser la logistique urbaine de proximité.

Cette ambition d'une ville plus verte est portée par le Maire de Marseille, dont je porte la parole aujourd'hui. En témoigne l'attribution à la Ville de Marseille du label européen des *100 villes neutres en carbone d'ici 2030*, il y a tout juste une semaine. Ce label symbolise pour nous une reconnaissance qu'il nous appartient de relever collectivement.

C'est une reconnaissance, car 377 villes s'étaient portées candidates et... nous partions de loin. À Marseille, près de la moitié des émissions de carbone sont engendrées par le transport et l'utilisation de la voiture. Évidemment, il est nécessaire d'agir sur l'autre moitié des émissions qui proviennent de nos modes de production et de consommation, ce qui met en lumière l'importance du Plan Climat et du schéma directeur des énergies sur lesquels nous aurons l'occasion de débattre dans d'autres séances, j'espère.

L'obtention de ce label nous assure des moyens pour les mobilités, les énergies, le retour de la nature en ville, la réhabilitation thermique du parc immobilier...

Ce défi est collectif. Le label est le résultat de l'implication d'une centaine d'acteurs institutionnels, associatifs, privés et publics, dont le maire de Marseille a porté le projet, le 21 novembre dernier, à Bruxelles. C'est collectif aussi parce qu'il va de soi que cette ambition ne concerne pas seulement Marseille, mais l'ensemble du territoire et donc, la Métropole.

Voilà pourquoi nous souhaitons et nous savons compter sur vous et sur l'implication de la Métropole dans ces enjeux vitaux. La lutte contre le changement climatique nous concerne tous.

Merci à vous.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. On va peut-être prendre les différentes questions et vous répondrez globalement, Monsieur Pons ? Je sais que vous aimez bien synthétiser.

Monsieur Henri PONS.- Oui, tout à fait.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport n° 39. Madame Hubert.

Madame Claudie HUBERT.- Je voulais juste intervenir car vous le savez peut-être, à Aix-en-Provence, banlieue lointaine de Marseille, nous avons une grève des transports qui sont gérés par Keolis, qui dure depuis le début de la semaine. En dehors de revendications salariales, le problème des salariés de Keolis, c'est qu'on leur donne des temps de transport théorique, qu'ils n'arrivent pas à respecter, et conclusion, ils ne peuvent plus avoir de pause. C'est donc une des revendications spécifiques des salariés.

A ce jour, la situation est complètement bloquée, puisque semble-t-il, on leur demande d'arrêter leur mouvement de grève pour négocier, donc la Métropole, naturellement, gère ce service public. On s'inquiète sur la façon dont Keolis gère les transports publics à Aix-en-Provence qui présente quand même de nombreux problèmes. Donc la demande de ces salariés est également qu'il puisse y avoir une intervention de votre part pour que l'on arrive à une solution sur le problème des transports à Aix et sur ce problème récurrent qui se pose à Aix-en-Provence.

Voilà le but de mon intervention. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On va faire une première salve de réponses, Monsieur Pons ?

Monsieur Henri PONS.- Le premier point concerne le schéma directeur des bornes IRVE. Je suis plutôt satisfait que nous ayons un point commun avec la Mairie de Marseille, vous transmettez mes amitiés à votre Maire qui, je trouve, a eu une bonne initiative, ce n'est pas mal, et ce label pour Marseille, c'est original.

La seule chose que je relève c'est que vous avez dit que les transports en commun polluaient à hauteur de 50 %, je suis un peu surpris, car en règle générale, sur le territoire national, c'est 10 %. Je vérifierai et après, nous ferons nos comparaisons.

(Propos de Mme Camard hors micro.)

Vous ne parliez pas des « transports en commun » ? Je vous prie d'accepter mes excuses. Dans ce cas, je suis d'accord avec vous. Nous sommes d'accord. Le schéma des bornes IRVE concerne tout le territoire mais bien entendu qu'il est particulièrement actif sur la zone ZFE qui se met en place très rapidement.

Je pense que c'est une bonne idée que l'on puisse avoir un schéma directeur qui nous permette justement d'avoir un bon étalement d'implantations de ces bornes IRVE. Pour ceux qui ne savent pas de quoi il s'agit, ce sont les bornes électriques pour recharger les voitures.

Le deuxième point abordé concerne la grève de Keolis sur le Pays d'Aix. J'ai le DGA Transport dont je ne veux pas citer le nom, qui est en contact permanent avec Keolis pour régler ces problèmes de grève mais qui sont inhérents à Keolis. Sachez quand même que hormis Keolis, toutes les entreprises de transport, actuellement, sur les Bouches du Rhône et sur la France entière ont de problèmes de personnels, ont des problèmes de recrutement, il n'y a plus de chauffeurs. Même à la RDT 13 dont je m'occupe, qui a des traitements sociaux qui sont plutôt très bons, on ne trouve plus de personnel à embaucher. On ne trouve plus de chauffeurs. Sachez que ce phénomène pourrait peut-être s'élargir à l'ensemble du territoire mais pas que métropolitain, hélas, c'est ainsi que cela se passe actuellement. Je suis désolé, mais sachez que la Métropole, à travers ses services, fait des efforts maximum pour arriver à régler ce problème sur Aix.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons. On va passer au vote sur le rapport 38.

38. MOB 001-05/05/2022-CM - Lancement du schéma directeur les infrastructures de recharge de véhicules électriques (SDIRVE) sur le périmètre du département des Bouches-du-Rhône en partenariat avec le SMED13, la CCBVA et la Métropole - Approbation des modalités de concertation

Le rapport est adopté.

39. MOB 002-05/05/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 17 relatif au contrat d'exploitation de service de transport public urbain avec la Régie des Transports Métropolitains

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Rapport 40, Madame Ghali a demandé la parole.

Madame Samia GHALI.- Merci, Madame la Présidente. Ma collègue maire Nadia Boulainseur est intervenue hier et nous avons pu échanger vous et moi sur la question notamment du tramway et de l'étude du tramway vers le nord de la ville, c'est-à-dire Capitaine Gèze, quartier de la Castellane dans le 15^{ème} arrondissement.

Madame la Présidente, il y a 2 fois 2 variantes : une première variante sur la partie sud, Rue de Lyon où nous avons le Boulevard de la Méditerranée où éventuellement Mardirossian. Pourquoi 2 variantes ? Car il faut se doter de facilités, de moyens d'y accéder pour ne pas être bloqué dans une situation et il ne faudrait pas mettre en péril la possibilité de faire un tramway, tout simplement car on n'aurait pas pensé à certaines solutions, c'est pour cette raison que l'on avait demandé, notamment dans le rapport que l'on rajoute une deuxième variante qui avait été oubliée, je pense, car vous avez déjà donné votre accord. J'avais demandé qu'on la rajoute dans le rapport qui avait été oubliée par les services.

Il est donc important de le rappeler.

La deuxième variante concerne la suite, c'est-à-dire Lycée Nord, pour aller vers la Castellane ou vers le Littoral ou vers Saint-André, mais là-aussi, j'ai été interpellée par la presse qui me dit : « Vous demandez le Littoral, alors que cela coûte plus cher. »

Je suis assez surprise que l'on puisse déjà parler du coût, alors qu'en réalité on est là pour envoyer les études et savoir exactement par où on peut passer, quelles possibilités et seulement ensuite la question du coût sera posée. D'autant que SYSTRA qui fait l'étude, a aussi un opérateur, la SNCF qui est actionnaire. J'ai du mal à comprendre, mais on verra.

Il y a 2 solutions. Soit par le Littoral, et cela va, soit de l'autre côté, vers Saint-André, mais la NPCA posera problème car il va falloir doubler les voies, c'est-à-dire qu'il va y avoir un embouteillage et il faudra choisir entre le tramway et la NPCA. C'est pour cette raison que si, effectivement, il y a un surcoût dans le cadre du Littoral, alors la SNCF devra mettre la main à la poche pour dédommager. Sur d'autres lieux, ils le font pour mettre en œuvre cette ligne nouvelle PACA qui n'impacte pas d'ailleurs que Marseille ou les Bouches-du-Rhône mais tout le territoire français et dans ce cas, on a un financement notamment sur la région PACA où les autres départements, les autres Métropoles pourraient accompagner. La SNCF qui va justement profiter, pourra mettre la main à la poche. On est au-delà de la question du transport. On a travaillé tous ensemble pour faire que dans le cadre de la rénovation urbaine, nous puissions avoir des territoires tirés vers le haut. Cela prend beaucoup de temps. On a accéléré le pas, on a maintenant matière à pouvoir travailler.

Pour cela, la question du transport en fait partie car le désenclavement à l'intérieur des cités, c'est une chose, mais le désenclavement aussi dans le territoire pour le développement de l'emploi, c'est aussi essentiel.

Je voudrais juste, Madame la Présidente, car vous aviez interpellé au Conseil municipal notamment concernant Frais-Vallon, pour vous dire que nous avons, avec votre cabinet, avancé et que nous sommes en bonne voie. Nous avons trouvé une solution, j'ai en discuté avec la Directrice générale de l'ANRU vendredi dernier, pour répondre à la demande de tout le monde. Tous les territoires ont été pris en compte et il est important, dans ce cas, que la question du transport et la question de la rénovation urbaine soient mises en même

temps, pour pouvoir apporter des réponses à nos concitoyens qui attendent et qui sont vraiment pressés que l'on avance assez vite.

J'espère que ces études et le démarrage pourront se faire le plus rapidement possible, en tout cas nous nous tenons à votre disposition, à la disposition de tous les techniciens, car pour l'avoir vécu dans le cadre du BHNS, parfois vous avez des techniciens qui ne connaissent pas forcément le territoire. Les accompagner parfois sur des terrains, aller avec eux, essayer de trouver des solutions, je vous assure que c'est essentiel. Les élus ne sont peut-être pas des techniciens, mais on a le pragmatisme qui fait que l'on perd un peu moins de temps à faire des études inutiles. Sachez en tout cas que l'on se tient à votre disposition pour avancer dans ce secteur.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Ghali. Vous savez que je n'ai eu de cesse et merci de le reconnaître, de dire que la mobilité est une action essentielle pour notre territoire et qu'effectivement, sur notamment la ville de Marseille, il y a des études qui doivent être lancées, et ce n'est pas parce que l'on arrête certains projets que d'autres iront plus vite.

En revanche, là où vous avez raison, c'est qu'il faut lancer ces études sur la partie Nord dont vous venez de parler et nous avons effectivement laissé l'ancien tracé entre guillemets, pour des raisons de légalité, pour ne pas être complètement retoqués et que l'on nous dise de repartir à zéro. Nous avons mis la variante que vous avez souhaitée. Il y a également une autre variante, vous m'avez alertée hier et j'ai demandé au DGA des Transports de regarder de manière attentive le tracé que vous suggérez qui a l'air tout à fait logique d'ailleurs, qui évitera peut-être certaines expulsions et certaines démolitions, donc tout à fait d'accord. La difficulté du littoral, oui c'est plus cher car il y a deux ponts, deux rétrécissements SNCF. Je ferai également appel à mon collègue Renaud Muselier qui connaît bien aussi la SNCF pour nous aider à négocier une intervention financière de la SNCF, mais c'est un problème interne. Ce qui est important est de se définir sur le tracé que nous allons choisir, définir ces études et après commencer les travaux. Effectivement, c'est plus cher, mais cela en vaut la peine aussi. Si tout le monde est d'accord sur ce projet-là, nous irons chercher ensemble les financements au niveau de la SNCF, comme nous l'avons fait d'ailleurs au niveau de l'ANRU. Et je remercie M. Martial Alvarez, M. Denis Rossi, M. David Ytier, d'avoir avec vous défendu très fortement nos dossiers de l'ANRU et les 650 millions que nous avons obtenus, plus une enveloppe possible supplémentaire sur Frais-Vallon si nous arrivons à proposer un dossier rapidement. C'est quelque chose d'assez innovant d'ailleurs, je dois rencontrer la semaine prochaine à Paris la directrice de l'ANRU pour bien finaliser les choses parce que oui, l'ANRU est un partenaire indispensable et que cet effort est, comme d'ailleurs au niveau des transports, un effort historique qu'il faut souligner.

Nous nous sommes suffisamment plaints les uns et les autres de ne pas obtenir des financements de l'État, lorsqu'ils sont là il faut les utiliser. Vous pouvez nous faire confiance sur les transports et les logements, on va utiliser jusqu'au dernier euro, jusqu'au dernier centime d'euro. Merci pour cela et on continue de travailler ensemble sur l'étude qui suit son cours avec la version supplémentaire. On n'enlèvera pas la première version et on ajoute la deuxième. Comme cela derrière, on ne prend pas de risque d'annulation de procédure.

Sur ce rapport pas d'opposition ?

40. MOB 003-05/05/2022-CM - Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille - Deuxième phase - Adaptation du programme et du dispositif de concertation préalable de l'opération.

Le rapport est adopté.

41. MOB 004-05/05/2022-CM - Approbation du bilan de la concertation règlementaire relative au projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Miramas

Le rapport est adopté.

42. MOB 005-05/05/2022-CM - Approbation du programme modificatif du projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Miramas

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Meilhac sur le rapport 43.

Madame Anne MEILHAC.- Madame la Présidente, chers collègues, bonjour.

Le rapport qui propose d'approuver le principe de lancement d'un contrat de délégation de service public pour l'utilisation de parcs de stationnement à Marseille nous pose problème.

Il s'agit de 7 parcs de stationnement souterrains. Je vous passe la liste, mais pour ceux qui connaissent un peu Marseille, Gambetta, Timone, Cours Julien, un total de 3 825 places. Est-ce beaucoup ? Oui, c'est un tiers des parcs publics en sous-œuvre à Marseille et les DSP actuelles conclues en 1991 par la Ville, actuellement gérées par la Métropole, arrivent à échéance en décembre.

Il convient évidemment de permettre la continuité de l'exploitation de ces parkings mais pas comme le propose le rapport. Le groupe « Pour une Métropole du Bien Commun » votera « contre » ce rapport pour deux raisons :

D'abord une DSP, oui, mais pour 7 ans, non ! En proposant de renouveler cette DSP pour 7 ans, Madame la Présidente, vous proposez de verrouiller, pour très longtemps, les conditions d'exploitation d'un tiers des parkings de la ville, au moment même où la ville demande à récupérer la gestion de ces parkings. Chacun appréciera. La loi 3DS nous donne cette possibilité et si le transfert de compétences se fait, il devrait s'opérer dans moins d'un an.

Or, aujourd'hui, ces parkings dysfonctionnent. Pour les Marseillais, et cela il faut le changer, pourquoi ? Ils offrent très peu d'abonnements résidents, à peine 17 % des places sont ouvertes. Ce qui fait que plus de 8 marseillais sur 10 sont dans l'incapacité d'avoir accès à ces abonnements et je vois que cela vous fait réagir mais ce qui se passe c'est que du coup des listes d'attente existent. Ces quotas sont absolument pleins. Il existe non seulement des listes d'attente et même des trafics parfois. Ces parkings qui sont vides la nuit en grande part, ne sont pas accessibles aux résidents pour autant et dans le cadre de tout ce que l'on essaie de faire, encourager l'accès aux transports publics, la marche à pied, le vélo, ouvrir les parkings publics aux riverains, avec des abonnements résidents, c'est absolument nécessaire pour réduire la place de la voiture en surface, dans les rues, sur les trottoirs, et développer l'usage des modes de transports alternatifs.

Ce rapport 43 est contraire à l'esprit de la loi 3DS. Il est contraire aussi à l'intérêt général car il verrouillerait. Les conditions d'exploitation dysfonctionnent et il est obsolète, ce qui favorise aujourd'hui les délégataires au détriment des Marseillais.

Depuis 30 ans, les délégataires réalisent sur ces parkings des chiffre d'affaires très conséquents, des marges confortables qui certes venaient compenser les investissements initiaux mais dans bien d'autres villes, au-delà de 20 ans, des redevances commencent à être versées. À Marseille, sur ces 7 parkings, à notre connaissance, zéro euro de redevance a été payé à aujourd'hui et pourtant, le service aux résidents est déficitaire.

Le deuxième point c'est de savoir comment faire pour changer les choses ? En commission, en Conseil de Territoire hier encore, on nous répond quand nous demandons de travailler sur l'évolution de la DSP ; « On s'en occupe. » C'est compliqué. Il faut faire attention aux délégataires. Oui, bien entendu, nous savons ce qu'est un compte de résultat. Il faut faire attention à l'équilibre financier du délégataire. Mais nous, nous proposons de faire attention, aussi, aux habitantes et aux habitants qui aimeraient pouvoir accéder à ces parkings à des conditions économiquement supportables pour eux, avec des abonnements adéquats. Ce que nous vous proposons et ce que nous vous demandons, Madame la Présidente, aujourd'hui c'est de retirer ce rapport, pour permettre de prolonger la DSP actuelle d'un an au moyen d'un avenant, tout simplement, et de préparer une nouvelle DSP qui prendrait en compte les besoins des Marseillaises et des Marseillais.

Sur le fond, car on entend parfois à répétition, d'une façon un peu pénible, les propositions de la ville, il n'y en a pas, si on a exprimé les propositions de la ville plusieurs fois. Donc les voici :

- Augmenter les quotas les quotas d'abonnements résidents de façon raisonnable et responsable,
- Revoir les conditions horaires de l'abonnement « nuit » et « week-end ». Aujourd'hui, vous savez que c'est un abonnement qui permet d'accéder à 20 h au parking. 20 heures, c'est trop tard. Chacun appréciera.
- Moduler les tarifs en fonction des niveaux de revenus de l'arrondissement et du quotient familial. Un abonnement annuel doit être modulé en fonction de l'arrondissement dans lequel on se situe,
- Enfin étudier la création de nouveaux parcs de stationnement dans les arrondissements qui n'en ont pas.

Nous demandons ces séances de travail depuis des mois en vain. Dans l'attente d'un travail collégial, nous voterons « contre » ce rapport. Nous voulons, avec vous, retravailler cette DSP, les quotas, les redevances, coopérer dans le respect des communes et de leurs habitants.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame Catherine PILA.- Je vais répondre à Mme Meilhac, comme je l'ai fait hier. La question est la même que celle d'hier : elle a été posée de la même façon et la réponse que je vais vous faire, est la même que celle que je vous ai faite hier.

Je ne pensais pas que la question reviendrait aujourd'hui, pourtant c'est le cas. Je vous l'ai dit hier, Madame Meilhac, jamais les services de la ville ne se sont manifestés négativement sur ce sujet.

Le rapport nous demande d'approuver le principe de lancement d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement à Marseille, une DSP, une DSP ce n'est pas un gros mot, j'ai bien compris contrairement à hier, que vous ne nous avez pas dit que vous étiez « contre. »

Donc la DSP, pour nous, c'est la solution la meilleure, la meilleure pourquoi ? Parce que les parkings, rappelons-le, ont entre 30 et 50 ans.

Le délégataire apporte des compétences techniques, le délégataire a un réel savoir-faire.

(Interventions hors micro dans l'hémicycle)

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est bon, Madame, on vous a compris, s'il vous plaît. D'accord ? On vous a écouté religieusement, Madame, faites en autant avec un peu de respect. Merci.

Madame Catherine PILA.- Je vais y répondre, Madame Meilhac.

Le délégataire apporte un véritable savoir-faire en matière d'exploitation de parcs de stationnement et le délégataire assure les travaux, l'entretien et les réparations éventuelles.

La collectivité, elle, et c'est notre rôle, exerce un contrôle, un contrôle technique, un contrôle comptable et un contrôle financier.

La DSP est proposée pour 7 ans, certes et elle est couvrante sur les parkings Baret, Monthyon, Cours Julien, Corderie et Gambetta. Les négociations qui sont faites avec les délégataires sont très favorables aux Marseillaises et aux Marseillais. Un quota de places est dédié aux habitants, c'est acté par contrat, grâce à la prolongation de la DSP, on augmentera encore ce contrat. Les abonnés résidents seront gagnants et ainsi, Madame Meilhac, vous verrez que les parkings ne seront plus vides le soir, ne seront plus vides la nuit comme vous le prétendez. Sachez que la Métropole a négocié que les abonnements « nuit » et « week-end » à 365 € par an, commencent à 18H30 et non plus à 20H comme c'est le cas aujourd'hui et que ces abonnements courent jusqu'à 8 heures du matin. La mesure sera effective à partir du 1^{er} juillet et c'est quelque chose que nous voterons au Conseil métropolitain du mois de juin.

Ce matin, dans la presse, votre collègue M. Ohanessian s'est exprimé et a dit que les Marseillaises et les Marseillais étaient exaspérés par le stationnement anarchique. Je pense que nous partageons tous le constat de M. Ohanessian ; M. Ohanessian a dit aussi que la volonté de la mairie c'était de faire changer les choses. Plus de places pour les résidents dans les parkings, c'est donc moins de stationnement gênant et c'est déjà donc un premier pas pour faire changer les choses. Je remercie la Métropole de se saisir de ce sujet.

Pour moi, ce rapport n'est pas un sujet, ce n'en est plus un, et il devrait être adopté à l'unanimité. Merci, Madame la Présidente.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ce débat a eu lieu hier en Territoire, la problématique c'est que les DSP se terminent à la fin de l'année. Gouverner, c'est prévoir, il faut quand même savoir qu'une DSP peut s'arrêter à tout moment dans le cadre de cette procédure. On a donc le temps de voir les choses. Si vous voulez bien écouter ma réponse Madame Meilhac. Il faut surtout raison garder. Le problème ne se situe pas à ce niveau des parkings, excusez-moi de le prendre comme cela, mais j'ai demandé rendez-vous à Monsieur le Maire de Marseille car dans le cadre de la commission des compétences à répartir, je souhaite faire un point avec lui sur ce qu'il souhaite ou pas récupérer. Pour l'instant, il y a une problématique aussi financière, donc il faut mettre tout cela à plat. Je vais certainement le rencontrer rapidement pour avancer sur cette problématique, sachant que pour le reste, il faut dérouler, et qu'on n'arrête pas une procédure, qu'on ne va pas se retrouver au 1^{er} janvier 2023, sans aucune protection quant au fonctionnement sur une éventuelle DSP qui ne serait pas renouvelée. Nous continuons la procédure.

Nous avons tenu compte, comme vous l'a expliqué Mme Pila, des souhaits des habitants notamment sur la problématique des résidents et sur les tarifs. On l'a déjà fait, Mme Pila, vous auriez pu le rajouter, mais certainement la prochaine fois car on va y revenir, sur l'évolution des tarifs résidents au fil des années depuis que nous sommes en responsabilité, qui ont été très importants quant à l'effort financier fait. Nous travaillons dans ce sens. Bien sûr qu'il faut donner la possibilité aux personnes qui habitent le centre-ville (j'en fais partie) de pouvoir se garer. C'est important mais derrière aussi, il faut que l'institution puisse continuer à travailler et j'espère voir M. le Maire assez rapidement pour justement voir avec lui quelles sont les compétences qu'il souhaite récupérer et voir les incidences financières pour à la fois notre institution, mais aussi pour la Ville de Marseille parce qu'elles seront très conséquentes.

Nous votons sur le rapport 43.

43. MOB 006-05/05/2022-CM - Approbation du principe de lancement d'un contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation de parcs de stationnement à Marseille

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de M. Pena et C. Hubert

Abstention du groupe Métropole à Gauche

Votes contre de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

44. MOB 007-05/05/2022-CM - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "CT2 Aires de stationnement"

Le rapport est adopté.

45. MOB 008-05/05/2022-CM - Redevance d'occupation du domaine public routier et tarifs de location des infrastructures de génie civil – Tarification 2022 sur le Territoire du Pays d'Aix - Correctif de l'annexe de la délibération N°MOB-030-11092/21/CM du 16 décembre 2021

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

46. MOB 009-05/05/2022-CM - Approbation des modifications des conditions générales d'utilisation du service de vélos en location longue durée, levelo+ et des tarifs

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

Madame LA PRÉSIDENTE.- Rapport 47, Madame Meilhac, pour votre intervention.

Madame Anne MEILHAC.- Merci, Madame la Présidente.

Un dernier mot sur le rapport précédent pour remercier Mme Pila. Nous sommes extrêmement heureux que les conditions des tarifs résidents « nuit » et « week-end » aient évolué. C'est très heureux, merci beaucoup. C'est un peu surprenant de l'apprendre en séance car hier on n'a pas eu cette réponse, mais très heureux néanmoins.

Concernant le rapport 47 qui concerne l'enrichissement de la gamme tarifaire Métropole Mobilité pour les transports en commun : évidemment nous voterons « pour » ce le rapport, mais deux points à signaler : le premier c'est que la création d'un PASS TOUS PUBLICS qui donnera accès à l'ensemble des réseaux urbains et interurbains des différents organismes de transport de la Métropole, n'est pas une création en vérité, puisqu'il existe aujourd'hui un PASS TOUS MODES qui coûte 816 €. Le nouveau PASS présenté à 720 €

pourrait apparaître comme une baisse de tarif, en fait il n'en est rien et je le signale à tout un chacun puisque l'on retire les TER du PASS, donc en fait c'est une évolution du PASS, pas une création, et une augmentation de tarif.

Deuxième point : nous sommes évidemment favorables à la création d'un PASS SOLIDAIRE, mais pas à 360 €. Aujourd'hui, il existe déjà des tarifications solidaires parmi les 86 formules d'abonnement, qui existent aujourd'hui. Il y a en a déjà plusieurs qui concernent les publics fragiles, ceux qui ont les revenus les plus bas, il y en a pour les jeunes, il y en a pour les adultes. Aujourd'hui on nous propose ce PASS à 360 €. On voudrait juste signaler que c'est un premier pas, c'est toujours bien d'avoir un premier pas, mais dans les villes de Paris, de Lyon, de Bordeaux, de Toulouse, de Nantes, etc. un PASS gratuit. La gratuité a été mise en place pour les publics les plus fragiles bien entendu. D'autres villes proposent des PASS à 30 € l'année, etc. Il faut admettre que nous en sommes loin avec 360 €.

En conclusion, ce premier pas en appelle d'autres. Nous voterons « pour » ce rapport et espérons pouvoir travailler avec vous pour davantage de simplification et des tarifications réellement solidaires pour les publics les plus fragiles. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Pons

Monsieur Henri PONS.- Je dis toujours que tout ne s'est pas fait en un jour. Comparer systématiquement la Métropole de Lyon, avec la Métropole de Marseille : je vous rappelle juste très aimablement que la Métropole de Lyon a 40 ans, contre 6 ans pour la Métropole de Marseille. On ne peut pas faire en 6 ans ce qui a été fait en 40 ans.

Je vous prie de m'excuser, mais je vous ai écouté, donc je vous remercie de me laisser parler.

À partir de là, on ne peut comparer que ce qui est comparable, surtout si vous avez la curiosité d'aller actuellement sur la Métropole de Lyon, je pense que vous allez être un peu surprise de ce qui se passe. Ceci étant posé, le point de départ de cela : vous avez dit fort justement et je suis d'accord avec vous, quand on met un PASS SOLIDAIRE à 360 €, je pense que c'est un premier pas. On va en faire d'autres en 2023, c'est déjà dans les tiroirs.

Ceci étant posé, le problème et vous l'avez abordé de façon un peu trop générale si vous permettez, car il faut savoir que nous avons actuellement 300 tarifs différenciés sur la Métropole. Or, le problème est que nous voulons digitaliser les transports métropolitains afin d'avoir une vision exacte de ce qui se passe sur la Métropole. C'est vrai que pour le moment, le premier système que nous mettons en place est peut-être un peu complexe, mais il est dans tous les cas de figure beaucoup moins complexe que ce qu'il y avait, par le fait que l'on supprime les principes d'origine-destination, ce qui générerait 300 tarifs différenciés. On cherche actuellement à avoir une lisibilité plus importante pour les personnes qui prennent les transports en commun afin justement d'augmenter ce que vous demandez et ce qui je pense est très souhaitable, c'est qu'on ait un maximum de publics qui l'utilisent. L'idée est celle-ci. Je pense que l'on est à peu près tous d'accord sur ce sujet. Puis cela va se mettre en place très rapidement, d'ici 2023, nous serons sur un rythme de croisière.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons. Des votes d'opposition sur ce rapport ? (*Aucun.*)

47. MOB 010-05/05/2022-CM - Enrichissement de la gamme tarifaire Métropole et refonte de la tarification interurbaine lecar/Carreize

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- J'avais une intervention sur le rapport 48.

Madame Jessie LINTON.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, nous souhaitons saluer cette délibération qui vient permettre aux réfugiés ukrainiens la possibilité de se déplacer gratuitement sur l'ensemble du réseau de transport métropolitain. Cette mesure témoigne de la solidarité dont fait preuve la Métropole à l'égard des personnes qui arrivent sur notre territoire contrainte et forcée par la guerre qui fait rage dans leur pays. Notre groupe y est évidemment plus que favorable et nous tenions à saluer cette initiative.

Dans le même esprit, nous avons d'ailleurs porté une demande adressée à la RTM de mise en place d'une tarification sociale pour les bénéficiaires de l'AME à l'automne dernier, mesure que la Métropole a fini par étendre à l'ensemble des transports métropolitains, ce dont nous nous félicitons, même si comme vient de le dire ma collègue Madame Meilhac, les tarifs sociaux et solidaires restent encore un peu élevés pour les personnes les plus fragiles, mais effectivement, c'est un premier pas.

Toutefois, nous espérons que cette initiative devienne pérenne et puisse à l'avenir être une règle plutôt qu'une mesure exceptionnelle, chaque fois que des réfugiés victimes de guerre décideront de choisir notre territoire comme terre d'asile. Malheureusement, que ce soit en Ukraine, en Syrie, en Afghanistan, les zones de conflits sont encore trop nombreuses et notre Métropole s'honorerait à accueillir dignement toutes les personnes qui en ont besoin.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Pons.

Monsieur Henri PONS.- Vraiment aujourd'hui, c'est formidable car je pense que pour une fois nous sommes à peu près tous d'accord sur certains sujets, notamment sur le sujet des Ukrainiens. Je pense, Madame, si vous permettez, que le sujet ukrainien actuellement est assez pointu et la première chose que nous devrions faire c'est être conscient des efforts que fait la Métropole vis-à-vis de ces personnes qui, malheureusement, sont dans des situations plus que compliquées, qui souffrent depuis 2 mois. Faire cela est un geste plutôt magnifique de la part de la Métropole.

Après, on ne peut pas commencer à étaler cela pour l'ensemble de la planète car on ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Ceci étant posé, faire déjà cet effort sur les Ukrainiens avec les problèmes qu'ils ont, je trouve cela plutôt remarquable et je voulais remercier Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons.

Nous passons au vote sur le rapport 48, pas d'opposition ? *(Aucune.)*

48. MOB 011-05/05/2022-CM - Distribution de titres de transport aux déplacés disposant d'une autorisation temporaire de séjour bénéficiaire de la protection temporaire

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Giberti, pour le rapport 49.

Monsieur Roland GIBERTI.- Avis favorable, comme pour toutes les délibérations du Conseil de Territoire.

49. MOB 012-05/05/2022-CM - Approbation du principe d'une Délégation de Service Public pour l'enlèvement des véhicules légers en panne ou accidentés dans les tunnels et voiries couvertes exploités par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire de la Ville de Marseille

Le rapport est adopté.

COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (15h58)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Montecot, rapports 50 à 83.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Madame la Présidente, mes chers collègues, avis favorable bien sûr de la Commission, mais toutes ces délibérations sont des procédures d'urbanisme qui ont été vues dans les Territoires avec les communes. Je demande d'approuver tous ces documents qui sont attendus par nos élus.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Nous avons une intervention de Mme Chaboche sur le rapport 50 et une intervention de Mme Benmarnia sur le rapport 51. Logiquement, c'est une intervention par groupe. Comme je vous aime beaucoup, on va le faire, mais c'est exceptionnel.

Madame Chaboche, vous pouvez faire les deux en même temps ?

Madame Mathilde CHABOCHE.- Je peux faire cela.

Merci, Madame la Présidente.

Bonjour à tous.

Le rapport 50 sera l'occasion pour moi de remercier très sincèrement la Métropole, le Conseil de Territoire, l'ensemble des élus et des équipes techniques pour le travail que nous avons mené ensemble sur le RLPI, ce Règlement Local de Publicité Intercommunal, qui vient sacrément limiter le poids et l'emprise de la pollution publicitaire dans notre ville. Je me félicite sincèrement de l'exigence que nous avons pu porter ensemble, de l'écoute attentive que j'ai à l'ensemble des propositions et je salue nommément M. Giberti, M. Laget pour cette collaboration. (*Applaudissements.*)

Cela vient je pense véritablement améliorer... *Comme cela marche bien, je pense qu'il est important de le dire...* le cadre de vie des Marseillaises et des Marseillais, adresser des enjeux de préservation de notre patrimoine, également la libération de l'espace pour les piétons et une sécurité renforcée pour l'ensemble des usagers des espaces publics.

Je me félicite sincèrement de ce RLPI que nous voterons favorablement.

Sur le rapport suivant, le rapport 51, le PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il s'agit d'engager la modification n° 3 de ce document que vous avez souhaité vivant et je salue cette dynamique qui permet peu à peu de mettre en cohérence le document d'urbanisme avec l'ambition des communes. Je me félicite du travail mené sur les modifications précédentes. J'espère que sur cette modification n° 3, nous aurons de la part de Madame Caradec et de l'ensemble des équipes une écoute encore renforcée qui nous permettra conduire enfin d'abaisser le seuil à partir duquel produire du logement social doit devenir obligatoire. Il a été abaissé un peu à l'issue de la modification n° 2, cela reste trop insuffisant à notre sens. J'espère qu'en ce sens, on pourra avancer l'ensemble. Je salue aussi tous les sujets que nous avons pu pousser dans les 150 modifications que nous avons proposées visant à la préservation du patrimoine, à la fois du patrimoine végétal et du patrimoine bâti, et notamment le travail engagé en concertation sur l'OAP Nature en ville.

Je vous remercie.

51. **Madame LA PRÉSIDENTE.**- Merci, Madame. Madame Benmarnia sur le rapport

Madame Nasséra BENMARNIA.- Madame la Présidente, mes chers collègues,

Je saisis l'occasion du rapport 51 relatif à la modification du PLUi de Marseille pour exprimer ma satisfaction de constater que parmi la lutte contre le réchauffement climatique, la création d'îlots de fraîcheur constitue une priorité.

Comme vous le savez, il s'agit d'une préoccupation constante de la Ville de Marseille, qui de surcroît fait l'objet de l'attention vigilante de tous nos concitoyens.

Depuis notre arrivée aux responsabilités, beaucoup a été fait pour le retour de la nature en ville à Marseille, comme, par exemple, la réhabilitation des squares de proximité et leur adaptation aux nouveaux usages, la multiplication des jardins partagés, la prise en compte systématique de l'élément végétal dans les projets d'urbanisme et de construction.

La Ville de Marseille a été qualifiée parmi les 100 villes retenues par l'Europe pour le label bas carbone. C'est l'occasion d'accélérer et d'approfondir cette politique.

Il s'agit me semble-t-il d'un objectif largement partagé au sein de cette assemblée, au-delà de nos sensibilités politiques.

Mais le changement climatique est un sujet qui doit être traité immédiatement, comme le prouvent les événements dramatiques liés aux pics de chaleur en Inde et au Pakistan.

Il est démontré que la présence végétale, particulièrement celle des arbres, est le meilleur moyen de créer des îlots de fraîcheur en milieu urbain.

La modification du PLUi, la concertation qui en est l'amorce, ainsi que l'évolution de la loi 3DS, qui prévoit notamment de transférer les arbres en voirie sont l'occasion de joindre nos efforts pour un objectif partagé : faire de Marseille une ville plus verte, permettre à tous les Marseillais de disposer d'espaces de nature à proximité de leur domicile et de leur travail, faire en sorte que les opérations d'aménagement urbain intègrent l'élément végétal.

C'est en tous les cas la démarche à laquelle, Madame la Présidente, je vous convie, dans l'intérêt de nos concitoyens, comme dans celui des générations futures.

Chacune et chacun d'entre nous, à notre place, celle où nous a mis le suffrage de nos concitoyens, avons le devoir de défendre nos convictions et d'assumer, c'est l'essence de notre démocratie.

Mais il est des sujets où nous nous grandirions à consacrer notre énergie à faire avancer concrètement ces objectifs partagés.

La renaturation de la ville, le développement et la préservation de notre patrimoine végétal, parce qu'ils favorisent la préservation de la biodiversité, qu'ils sont un moyen efficace de lutter contre les énergies fossiles et le réchauffement climatique, enfin parce qu'ils contribuent au bien-être et la qualité de vie de nos concitoyens, constituent un exemple de ces objectifs partagés.

J'espère pour ma part que les intentions annoncées dans ce rapport pourront se traduire en actes, et que nous saurons collectivement saisir cette occasion de servir l'intérêt général.

Je vous remercie.

Monsieur Christian AMIRATY.- Je prends la parole pour apporter un témoignage que ce PLUi, cette modification apporte beaucoup de satisfaction dans les autres communes. Cette modification, ce n'est pas que le PLUi de Marseille, en proportion 150 modifications pour Marseille, une toute petite dizaine à Gignac, mais c'est important d'apporter aussi le témoignage d'autres communes et de m'adresser aussi à d'autres collègues qui s'interrogent

sur leur PLU. Je vous le dis, mes chers collègues, je ne pense pas travestir la vérité aussi qui est celle des autres communes. Il ne faut pas avoir peur de travailler avec la Métropole et avec les techniciens de la Métropole car il y a beaucoup de respect de l'engagement formulé dans les PADD des communes, dans le projet politique des communes. Il ne faut pas avoir peur, cela se passe extrêmement bien, je ne connais pas de maires qui aient eu une confrontation vraiment très importante, on l'a vu ici ou on l'entend ici, avec les services techniques et l'exécutif métropolitain sur le fonds politique de l'engagement des communes dans leur aménagement communal.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Amiraty. Madame Caradec ?

Madame Anne-Laure CARADEC.- Merci Madame la Présidente de me donner la parole. Je serai très brève à l'heure de ce changement institutionnel que nous allons vivre, puisque la loi 3DS va entraîner la suppression des Conseils de Territoire, je voulais saluer le travail qui a été fait en Conseil de Territoire sur ces dossiers-là, notamment sur celui du PLUi et remercier vraiment tous les Maires, les 18, qui se sont très largement impliqués, qui ont été tous très assidus, quasiment tous les 2 mois à nos groupes de travail pour cheminer ensemble, valider ensemble, partager la même information et je crois que nous avons tous à cœur de défendre un développement harmonieux de notre territoire qui permet le développement, mais aussi le respect de nos espaces naturels, de nos espaces agricoles, de nos espaces verts et ce travail qui a été engagé déjà lors de la précédente mandature, avec ce premier PLUi de la Métropole adopté en 2019, se poursuit de façon constructive, intelligente.

À nouveau, merci aux 18 maires et merci surtout, comme l'a dit notre collègue Christian Amiraty, aux services de la Métropole qui s'impliquent, qui sont à l'écoute des maires. Je tiens vraiment à les remercier pour leur disponibilité et leurs compétences. Monsieur Amiraty, il n'y a pas un nombre important, mais une qualité de travail en tout cas. Merci beaucoup.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci Madame Caradec également pour le travail que vous avez mené.

J'espère que nos amis qui sont sur Internet, mon cher Arnaud, qui nous suivent en ligne, mais aussi nos amis journalistes qui sont là auront aussi noté, au travers des différentes prises de parole que chacun et chacune apprécie le travail en commun que nous faisons dans l'intérêt de nos Territoires. Merci de le reconnaître car ce n'est pas toujours évident. On peut ne pas être d'accord sur tout mais ce que je ressens dans ce Conseil aujourd'hui, c'est une convergence de vision, une convergence d'idées sur le travail en commun qui est fait, avec l'appui des services bien entendu dans l'intérêt de nos territoires. C'est vrai que pour moi aussi, c'est une vraie satisfaction, surtout à l'aune de l'An II de la Métropole, de voir que vous aussi, l'ensemble des élus qui sont ici, qui sont dans cet hémicycle, sont ceux qui veulent travailler en commun et franchement, cela me donne du baume au cœur pour continuer, parce que les réformes, ce n'est jamais évident et je suis sûre qu'ensemble, on va arriver à faire de belles choses. En tout cas, merci à chacune et à chacun pour vos positions.

On va passer au vote sur le 50. Pas d'opposition ? (*Aucune.*)

50. URBA 001-05/05/2022-CM - Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal du Territoire Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

51. URBA 002-05/05/2022-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence - Modification n°3 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

52. URBA 003-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Arrêt du bilan de la concertation

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

53. URBA 004-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Arrêt du projet

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

54. URBA 005-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cabriès - Approbation de la modification n°2

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

55. URBA 006-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pertuis - Modification n°4 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation de la procédure

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

56. URBA 007-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Cannat - Elaboration - Approbation du bilan de la concertation

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

57. URBA 008-05/05/2022-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers - Approbation de la modification n° 8

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

58. URBA 009-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers - Engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité - Secteur Les Barrales et définition des modalités de concertation

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

59. URBA 010-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Barben - Application des articles R151-1 à R151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur au Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

60. URBA 011-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac - Bilan de la mise à disposition du dossier au public – Approbation de la modification simplifiée n° 4

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

61. URBA 012-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Istres - Approbation d'une déclaration de projet et mise en compatibilité - Réalisation de l'aménagement de l'extension et de la revalorisation du Port des Heures Claires

Le rapport est adopté.

62. URBA 013-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Istres - Procédure de révision générale - Bilan de la Concertation et Arrêt du projet

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

63. URBA 014-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Miramas - Engagement de la procédure de modification n°2

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

64. URBA 015-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Miramas - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification simplifiée n°2

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

65. URBA 016-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cornillon-Confoux - Engagement de la procédure de modification n° 2

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

66. URBA 017-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cornillon-Confoux - Engagement de la procédure de modification simplifiée n° 4

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

67. URBA 018-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fos-sur-Mer - Approbation de la modification n° 1

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

68. URBA 019-05/05/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fos-sur-Mer - Engagement de la procédure de modification simplifiée n° 1

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

69. URBA 020-05/05/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement ' plan local d'urbanisme intercommunal du Pays de Martigues '

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

70. URBA 021-05/05/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement ' règlement local de publicité intercommunal du Pays de Martigues '

Le rapport est adopté.

71. URBA 022-05/05/2022-CM – Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial pour l'opération de Coudourousse à Meyrargues entre la Métropole et la SAS Nothen

Le rapport est adopté.

72. URBA 023-05/05/2022-CM - Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial pour l'opération de Coudourousse à Meyrargues entre la Métropole et Urban Foncier

Le rapport est adopté.

73. URBA 024-05/05/2022-CM - Approbation du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté de la Diligence à Saint-Cannat

Le rapport est adopté.

74. URBA 025-05/05/2022-CM - Approbation du bilan de la concertation préalable du projet d'extension de la Zone d'Activités Economiques de la Pile à Saint-Cannat

Le rapport est adopté.

75. URBA 026-05/05/2022-CM – Zone d'Aménagement Concerté de la Burlière à Trets - Approbation de la Convention de participation constructeur avec la SARL IMMOPI et la SAS CAP INVEST 2

Le rapport est adopté.

76. URBA 027-05/05/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 6 à la Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de Trigance sur la commune d'Istres

Le rapport est adopté.

77. URBA 028-05/05/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 7 à la Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Cognets-Sud sur la commune d'Istres

Le rapport est adopté.

78. URBA 029-05/05/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 5 à la Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Craux sur la commune d'Istres

Le rapport est adopté.

79. URBA 030-05/05/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 5 à la Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Tubé sur la commune d'Istres

Le rapport est adopté.

80. URBA 031-05/05/2022-CM - Approbation de l'avenant 1 à la Concession d'Aménagement sur le quartier de la Maille 1 - Mercure sur la commune de Miramas

Le rapport est adopté.

81. URBA 032-05/05/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 5 à la Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de la Plate-forme de Clésud sur les communes de Grans et Miramas

Le rapport est adopté.

82. URBA 033-05/05/2022-CM - Concession d'aménagement Mardirossian - Madrague-Plan à Marseille passée avec la SOLEAM - Abrogation de la délibération URBA 021-10537/21/CM du 7 octobre 2021 - Approbation du Bilan de Clôture établi au 31 décembre 2021 - Participation de la Métropole à l'équilibre du bilan

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

83. URBA 034-05/05/2022-CM - Opération d'aménagement du secteur Oasis à Miramas - Dispositions relatives aux objectifs et modalités de la concertation publique préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je vous en remercie.

Monsieur Amiraty, sur les rapports 84 à 96.

Monsieur Christian AMIRATY.- Treize rapports, Madame la Présidente, c'est un beau chiffre, vous en conviendrez, dont 12 rapports sont consacrés à l'institution du droit de préemption urbain ou préemption urbain renforcé. La treizième est relative à l'approbation de conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique des DIA, Déclarations d'Intention d'Aliéner.

La commission a adopté, à l'unanimité, l'ensemble de ces rapports.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Amiraty. Des demandes d'intervention sur les rapports 84 à 96 ? (*Aucune demande d'intervention.*)

Nous passons au vote.

84. URBA 035-05/05/2022-CM - Institution du Droit de Préemption Urbain Renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire de la Ville de Marseille - Modification de la délibération 029-8700/20/CM du 15 octobre 2020

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

85. URBA 036-05/05/2022-CM - Délégation du Droit de Prémption Urbain et du Droit de Prémption Urbain Renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire de Marseille Provence - Modification de la délibération URBA 032-8703/20/CM du 15 octobre 2020

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

86. URBA 037-05/05/2022-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Charleval

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

87. URBA 038-05/05/2022-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de La Fare les Oliviers

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

88. URBA 039-05/05/2022-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune d'Eyguières

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

89. URBA 040-05/05/2022-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Péliganne

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

90. URBA 041-05/05/2022-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Sénas

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

91. URBA 042-05/05/2022-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Berre-l'Etang

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

92. URBA 043-05/05/2022-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain sur les périmètres des zones urbaines et à urbaniser du plan local d'urbanisme en vigueur de la commune de Grans

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

93. URBA 044-05/05/2022-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain Renforcé sur les périmètres des zones urbaines et à urbaniser du plan local d'urbanisme en vigueur de la commune de Grans

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

94. URBA 045-05/05/2022-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain sur les périmètres des zones urbaines et à urbaniser du plan local d'urbanisme en vigueur de la commune de Miramas

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

95. URBA 046-05/05/2022-CM - Institution du Droit de Prémption Urbain Renforcé sur les périmètres des zones urbaines et à urbaniser du plan local d'urbanisme en vigueur de la commune de Miramas

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

96. URBA 047-05/05/2022-CM - Approbation des conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (16h11)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 97, Monsieur Alvarez.

Monsieur Martial ALVAREZ.- Oui, Madame la Présidente, il m'a paru intéressant de prendre la parole sur le rapport 97, juste une minute, pour que nous puissions partager ensemble avec les collègues conseillers métropolitains, ce qu'il y avait de bon, lorsque nous conjuguons une vision politique de pouvoir activer des leviers qui puissent nous permettre de venir accompagner les administrés qui sont dans la difficulté et d'un autre côté, comment nos services peuvent réinterroger nos pratiques et nos dispositifs pour apporter des réponses à cette demande qui est régulièrement la vôtre, au travers de votre commande, la mienne dans le cadre de mes missions et délégations en matière de cohésion sociale.

Ce rapport, mes chers collègues, nous permettra sur une temporalité qui nous a paru importante, face à l'augmentation très significative du coût de l'énergie, qui peut nous faire préfigurer car nous sortons, même si nous n'en sommes pas tout à fait sortis, d'une crise sanitaire qui a su révéler et faire rentrer dans les radars la fragilité de notre système global et que des administrés qui ne sont apparemment pas dans la difficulté, sont quand même sur des équilibres très fragiles.

Cette précarité qui peut être le fruit d'une difficulté à faire face à leurs factures d'énergie peut nous faire supposer que cette augmentation est significative des dépenses pour les foyers sur ce crédit-là, et peut entraîner demain des difficultés après à honorer, soit leur loyer, soit leur emprunt pour leur logement.

Le dispositif du FSL est un dispositif qui permet justement au travers d'aides financières individuelles de venir en assistance aux administrés qui sont en difficulté pour accéder à un logement, un logement décent, à y résider, mais aussi à pouvoir avoir accès à l'énergie. Cependant, cet accès à ce dispositif de solidarité, est limité et il nous a paru important de pouvoir déverrouiller et débloquer un peu et c'est pour cela que les services ont interrogé ce dispositif, d'augmenter le niveau d'acceptabilité auquel les bénéficiaires peuvent souscrire à ce dispositif et bénéficier d'une aide annuelle pour toute facture liée à l'énergie supérieure à 600 €, et d'augmenter le niveau du quotient familial à une hauteur de 1 300 € (précédemment il était à 980 €) jusqu'en décembre 2022 pour pouvoir prendre en charge les personnes qui feraient face à ces difficultés.

Pour cela, une information sera faite à tout notre réseau partenarial, que ce soit l'ADIL, les bailleurs sociaux, aux diverses associations, aux distributeurs d'énergie eux-mêmes concernés, les réseaux des CCAS des communes concernées et les maires seront bien entendu informés. Le réseau des maisons départementales de la solidarité aussi, qui pourra nous permettre, justement, alors que les ménages font face à des difficultés, de pouvoir démontrer comment, en réinterrogeant ces dispositifs, la Métropole sait trouver des moyens de venir en appui, et accompagner celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Voilà pourquoi il m'apparaissait intéressant de dire aussi que la Métropole sait se réinventer pour apporter des réponses adaptées aux besoins des concitoyens.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Alvarez. Des demandes d'intervention ?

Monsieur Barles, vous avez la parole.

Monsieur Sébastien BARLES.- Je crois effectivement que l'on peut tous se féliciter pour la mise en place, en tout cas cette réponse à l'urgence de la précarité énergétique qui touche de plus en plus de foyers.

Au niveau de la ville de Marseille, on travaille depuis quelques mois maintenant sur une déclinaison du schéma, du scénario mis en place par le collectif « Stop Exclusion Énergétique » et ce collectif local, cette alliance locale réunit énormément d'acteurs du territoire métropolitain. Je pense au GÉRÈS, aux compagnons bâtisseurs qui travaillent sur tout le territoire. Est née de ces différents ateliers, la volonté de travailler (il y a des acteurs du pays d'Aix notamment qui demandent cette création sur un SLIM, dont je n'arrive pas à définir l'acronyme), l'idée c'est un dispositif qui est accompagné par le CLER, qui est financé à 70 % par DCEE ; le Pays d'Aix et la Ville de Marseille sont très partants avec des acteurs de ces deux Territoires. Je pense au CDIE sur le Pays d'Aix notamment qui est demandeur de la mise en place de ce dispositif. Sur cette alliance locale, il faut que l'on travaille ensemble, Ville de Marseille et Métropole, pour décliner ce plan qui serait en plus cofinancé.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Barles.

Pas d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Rossi.

Monsieur Denis ROSSI.- Madame la Présidente, d'abord c'est avec – et vraiment au niveau de la déclinaison de l'ensemble des rapports – une attention toute particulière que j'ai écouté notre collègue et ami Martial Alvarez, décliner ce rapport.

J'ai entendu les propos de Monsieur Barles et je suis sûr que demain, dans le cadre de la réunion chez Monsieur le Préfet de Région, sur le plan pauvreté, les représentants de la ville, dont vous êtes, seraient effectivement acteurs de ces différentes propositions pour renforcer ce dispositif, mais au-delà d'un rapport qui pourrait être décliné – il a été fait d'une manière pertinente par notre collègue Martial Alvarez – nous voulons passer dans une autre époque.

Nous voulons passer d'une époque où effectivement il y avait globalement, dans le cadre du FSL, que ceux qui, malheureusement, sont destinataires des minimas sociaux qui étaient un peu dans cet espèce de carcan du FSL et effectivement, cela a écarté quelques milliers d'administrés.

En proposant le relèvement, je sais qu'unaniment toute le monde va le voter des deux mains, mais au-delà des deux mains aujourd'hui, c'est demain matin que cela va se traduire aussi dans le cadre du plan pauvreté. Ce relèvement est quasiment de nature historique car je faisais le compte, ce sont des milliers de gens qui sont travailleurs aujourd'hui, en situation de précarité le 18 du mois, où il reste globalement entre 70 et 80 € pour finir le mois à une grande partie d'entre eux qui vont bénéficier de ce dispositif initié, voulu, politiquement bordé par la Métropole. Si cela n'est pas un acte majeur, c'est à ne plus rien comprendre. Je le dis, car demain matin, les discussions vont être ardues chez le Préfet. Tout va être compliqué. Cela va être la précarité alimentaire, majeure aujourd'hui, la précarité énergétique, vous en parliez tout à l'heure. Certes, elle est d'autant majeure effectivement que certes, les opérateurs ont fait des petits aménagements, mais cela ne suffit pas. Cela permet de survivre et pas de vivre, et ce n'est de cela dont il s'agit.

Donc cette première pierre qui, à mon avis, est une pierre majeure, et presque historique dans le cadre du FSL, Monsieur Alvarez, je tenais à vous le dire en votre qualité de Vice-président, aux membres de cette Commission qui ont travaillé, ce dispositif marquera et touchera des milliers de nos administrés dans toutes les communes des Bouches-du-Rhône, Marseille évidemment compris, mais une grande partie de nos communes des Bouches-du-Rhône où des personnes travaillent, et tous les mois se trouvent dans ce type de précarité.

Ce dispositif honore cette collectivité, Madame la Présidente, il vous honore et honore le rapporteur. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Rossi, Monsieur Alvarez a la parole et seul, Monsieur Alvarez a la parole.

Monsieur Martial ALVAREZ.- Merci en tout cas aux différents intervenants, merci à mon collègue, Monsieur Rossi. Monsieur Barles, bien entendu, ma porte est ouverte pour échanger sur ces sujets qui préoccupent la Métropole, en premier lieu et de rappeler que la Présidente avait engagé l'institution avec EDF et les Compagnons Bâisseurs, notamment pour lutter contre la précarité énergétique et notamment pour les retraités. Nous sommes dans des dispositions qui sont très vertueuses et qui démontrent, pour aller un peu dans le sens des propos de notre Présidente, que lorsque nous savons travailler ensemble et que nous levons un peu le dogme politique, la Métropole dans sa conciliation de toutes les volontés communales et au travers de toutes les volontés des élus métropolitains, c'est peut-être une réponse aussi pour améliorer le quotidien de nos métropolitains et c'est bien cet objectif que nous essayons de concourir tous ensemble.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Alvarez. Sur ce rapport, pas d'opposition ? (*Aucune.*)

Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

97. CHL 001-05/05/2022-CM - Approbation de la mise en place de dispositions particulières relatives aux dépenses d'énergie des ménages par le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ytier, sur les rapports 98 à 101.

Monsieur David YTIER.- Madame la Présidente, ce rapport 98 qui porte sur le projet partenarial d'aménagement du centre-ville de Marseille et sur le renouvellement urbain dans le centre-ville de Marseille est d'une grande importance. J'en saisis l'occasion pour faire partager à notre assemblée un constat très simple : sur la lutte contre l'habitat indigne, nous avançons et la Métropole avance. Il y a un peu moins d'un an, Madame la Présidente, sous votre impulsion, nous nous sommes fixés une méthode et un calendrier, une méthode précise et un calendrier ambitieux.

Le premier point, c'est la méthode : elle consistait à tout mettre en œuvre pour écrire la feuille de route sur la stratégie de lutte contre l'habitat indigne, elle consistait aussi à mettre en route la société publique locale d'aménagement d'intérêt national, à trouver des solutions innovantes pour aller convaincre les acteurs nationaux et surtout mobiliser tous les fonds nationaux possibles. Cette méthode est désormais posée. Elle a même été saluée à Paris lors du Comité Nationale d'Engagement de l'ANRU de mars dernier. Cette méthode, enfin, a été écrite, imaginée et validée par l'ensemble des partenaires de manière collégiale, par la Métropole mais aussi par la Ville de Marseille et par l'État. C'est une union pour réussir que vous avez voulue, Madame la Présidente, que nous avons voulue et que nous concrétisons au quotidien.

En plus, c'est le deuxième point à souligner, cette méthode s'est inscrite dans un calendrier ambitieux, calendrier ambitieux qui avait été posé avant l'été 2021, validé lui aussi par l'ensemble des partenaires et nous nous donnions un an pour que la Métropole délivre les concessions d'aménagement sur les îlots démonstrateurs de Marseille où l'urgence d'intervenir était absolue, à Belle-de-Mai, à Noailles, en plus de la concession d'aménagement qu'Euroméditerranée délivrera sur Hoche Versailles.

Avec ce rapport que nous allons voter, nous démontrons que le calendrier est tenu, car il va nous permettre comme c'était l'engagement pris, de délivrer ces concessions d'aménagement à la mi-2022. Ce calendrier a été tenu grâce à la mobilisation générale de l'ensemble des élus, grâce aussi à toutes les équipes techniques qui ont œuvré avec une cadence très soutenue. La bonne nouvelle, c'est que ce calendrier étant tenu et ses concessions d'aménagement se préparant, nous allons enfin pouvoir basculer dans un travail opérationnel, c'était l'objectif, un accompagnement très renforcé des propriétaires, le lancement des concertations en concertation avec la ville de Marseille, une probable extension du permis de louer, des mises en chantier nombreuses sur les secteurs cités, le recyclage de 66 immeubles très dégradés qui sont déjà « propriété publique. » Bref, le calendrier est tenu, Madame la Présidente, comme vous l'avez souhaité et il prouve une chose, c'est que nous avançons, c'est un espoir pour les habitants, c'est un espoir aussi pour l'ensemble de la Métropole car finalement, les situations d'habitats dégradés et indignes n'existent pas qu'à Marseille, elles existent aussi dans d'autres zones de notre territoire métropolitain et en ce sens, toutes les avancées positives sur Marseille vont nous permettre de préparer l'élargissement des dispositions sur l'ensemble de la Métropole. Bref, vous l'avez

compris et soyez-en rassurés comme vous l'avez souhaité, Madame la Présidente, même sur des chantiers aussi complexes et sensibles, la Métropole avance !

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Ytier.

Madame Camard et Madame Ghali.

Madame Sophie CAMARD.- Merci, Madame la Présidente.

Je m'associe à nouveau aux remerciements pour le travail collectif, celui de M. David Ytier, de Mathilde Chaboche, de Samia Ghali, de Patrick Amico. Cela nous a effectivement permis de tenir les calendriers, et d'aller chercher ces financements de l'ANRU et de l'ANAH pour réaliser nos objectifs sur le centre-ville.

Pour la ville de Marseille, les dispositions de concertation vont nous accompagner au long cours, ils sont en train de s'installer, sous la houlette de Mathilde Chaboche.

Je voulais insister sur quelques points. Le premier, c'est que les attentes sont nombreuses et justifient vraiment l'ouverture de « Maisons des projets » dans ces quartiers. Je confirme la demande et je souhaite que l'on continue à chercher ensemble les bons locaux pour cela.

Le deuxième point, j'alerte sur la forte incompréhension des habitants parfois, quant à la difficulté à monter et à instruire les dossiers ANAH pour réhabiliter les copropriétés privées. Il y a là un vrai défi, une réelle attente de simplification et de rapidité.

Enfin, je voulais vous dire que dès à présent une première contribution citoyenne, sur l'avenir du haut de la rue d'Aubagne, sera déposée dans cette concertation publique réglementaire. Elle est issue des acteurs associatifs, des habitants et des habitués du quartier de Noailles, elle a été restituée en mairie de secteur samedi 30 avril. Je ne la présenterai pas en détail ici, mais sachez que dans son esprit, il est question de redonner de la vie et des couleurs à ce quartier, sans oublier ce qui s'est passé. Sur le lieu de l'effondrement des immeubles, les enfants qui ont participé aux ateliers ont trouvé un mot sensible pour exprimer cet état d'esprit : ils nous demandent un « paradis. »

La barre est haute... mais nous avançons par des dessins et du dialogue sur le contenu de ce que pourrait être un concours d'architectes pour ce lieu qui ne peut pas rester une dent creuse, comme on dit, le mot n'est pas très joli, ni un sanctuaire coupé du quartier mais un lieu public, simple et sobre commémoratif mais permettant divers usages ouverts sur le quartier.

Je vous remercie pour votre écoute.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame. Madame Ghali.

Madame Samia GHALI.- Oui, Madame la Présidente, je voudrais bien sûr m'associer aux propos de Sophie Camard qui sont importants et sur l'histoire malheureusement de Marseille qu'on aurait aimé ne pas avoir à inscrire dans notre patrimoine.

Il faut maintenant continuer à avancer, faire en sorte qu'il n'y ait pas d'autre « rue d'Aubagne », et c'est pour cela qu'au sein notamment de la rénovation urbaine, j'ai impulsé et j'ai voulu, et cela a été une grosse discussion pour que l'on permette tout simplement que tous les territoires de Marseille, en même temps, puissent être validés dans le Comité d'engagement national. Cela a été fait. Cela a été un gros travail, et je remercie bien sûr l'ensemble des techniciens de la Métropole qui ont participé, qui nous ont accompagnés, le DGS de la Métropole, la Ville de Marseille qui ont été à notre écoute, que ce soit le vice-président, Monsieur Alvarez, David Ytier ou Denis Rossi, qui y ont aussi contribué, mais aussi l'ensemble des élus de la ville de Marseille, chaque adjoint, dans sa délégation.

La question des équipements est un élément important de ces projets car on ne fait pas du logement si on ne fait pas des équipements à côté, les écoles, les crèches, le

monde associatif. Sophie Camard le disait à juste titre, c'est d'ailleurs ce que les habitants attendent aussi de nous.

Il y a aussi la question de la voirie. Je vais y venir. Notamment dans le grand centre-ville, l'hyper centre, on a aujourd'hui un montant de 166 M€ qui sont engagés dans le cadre de la rénovation urbaine pour les 4 îlots démonstrateurs. Et là, il faudrait aussi, comme on l'a fait au niveau de la ville de Marseille, dans le cadre du PPI, pour notamment les équipements hors écoles, aussi une enveloppe qui nous permette et c'est pour cela que j'ai d'ailleurs demandé au Comité, à la Directrice Générale de l'ANRU de nous faire passer la liste des documents concernant la Métropole, qu'elle a acceptée, je sais que vous ne l'avez pas non plus, ce qui a été validé. Il est important que rapidement on puisse y travailler car on ne pourra engager des travaux dans la partie habitation, que lorsqu'on aura fait l'assainissement. On sait très bien que les questions d'infrastructure de ces bâtiments, sont liées au fait que malheureusement, il y a de gros problèmes de canalisations et de sous-sols. Je le dis de manière générale. Il faudra que ces choses soient prises en compte. Cela va demander beaucoup de travaux. Cela va demander aussi une mobilisation, voire même un blocage de grosses parcelles de rues qu'il faut anticiper. Cela veut dire aussi en termes de voirie et de circulation, certainement de modifier complètement certains territoires et il va falloir faire ce travail.

En tout cas, là-aussi encore une fois, nous sommes à votre disposition, que ce soit avec Mathilde Chaboche qui suit aussi cette question à travers le PPA, que ce soit Sophie Camard en qualité de maire de secteur, que ce soit Patrick Amico dans le cadre du logement, que ce soient tous les adjoints et j'associe bien sûr tous les adjoints, tous les vice-présidents de la Métropole qui, chacun dans leur délégation, accompagnent ce travail car il est commun, mais il est aussi commun si demain il devait y avoir une catastrophe.

S'agissant de la question des copropriétés, je ne peux pas ne pas en dire un mot. Nous avons actuellement partout sur le territoire de Marseille, certainement ailleurs aussi, beaucoup de situations gravissimes. Que l'on soit au Maille, que l'on soit à Corot, que l'on soit aux Rosiers, que l'on soit à Kallisté, à la Granière, il n'y a pas une copropriété, je parle bien de « copropriété », pas de parc social, même si dans certains parcs sociaux on peut avoir tel ou tel problème, mais au moins on peut s'adresser à un bailleur, mais nous avons des situations dramatiques en termes de copropriétés qui font que les logements sont squattés, c'est-à-dire que l'on a du mal à accélérer les choses.

J'ai interpellé l'Etat, le Préfet pour que l'on puisse accélérer les choses parce qu'il y a ce qui relève de nos responsabilités d'élus, mais il y a ce qui relève de l'administration et des règles juridiques desquelles nous sommes tributaires. Sur Kallisté par exemple, c'est quelque chose où l'on a énormément avancé. On a accéléré les choses. On va le faire partout, mais je tenais à dire aussi que cette question est devant nous, cela en fait partie notamment, pour les syndicats de copropriétés, qui pour certains jouent un rôle important. Je ne les mets pas tous dans le même sac, mais certains sont, pour moi, des personnes dangereuses, qui profitent de la situation misérable de nos territoires, de certains quartiers pour récupérer des financements, pour abuser finalement de certains propriétaires qui n'ont pas forcément les moyens de financer des travaux lourds et qui ne font pas ce qu'il faut, qui participent de cette misère, qui l'accroissent et qui nous mettent nous, collectivité et élus, dans des situations compliquées.

Il va falloir durcir le ton, accompagner. L'ANAH ce sont 14 M€. Tout à l'heure Madame la Présidente a parlé de 650 M€ de l'ANRU, certes, mais ce sont aussi 14 M€ par an pendant 10 ans de l'ANAH qu'il va falloir accélérer.

Et pour accélérer les financements de l'ANAH, il faut mettre des moyens pour accompagner les individuels mais aussi les copropriétaires, les syndicats à monter les dossiers pour récupérer le maximum de financements et que l'on puisse accélérer les choses, car le logement se détériore à la vitesse grand V, et malheureusement il ne va pas au même rythme que les dossiers montés qui prennent beaucoup de temps.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ytier. Il faudrait peut-être aussi parler de la Maison de l'Habitat et de la rue de la République.

Monsieur David YTIER.- Effectivement, il y a plein de projets sur lesquels nous devons avancer, c'est l'intérêt de ce travail qui se construit avec la ville de Marseille, beaucoup de sujets ont été évoqués par Sophie Camard. Nous allons avancer sur la Maison des Projets, sur la concertation. Malgré tout, des dispositifs existent, vous avez raison de le dire Madame la Présidente, je pense à l'espace « Accompagnement Habitat » qui est un véritable succès Rue de la République. Sur le sujet des copropriétés, là-aussi c'est un sujet d'importance. Nous aurons d'autres Conseils de Métropole pour en reparler. Il y a des situations d'urgence. Notre collègue Denis Rossi s'y investit fortement pour nous représenter dans les réunions sur ce sujet, avec des sujets notamment de sécurité, sur lesquels il faut que l'on se coordonne et qu'il faut que l'on travaille ensemble avec l'État, car c'est une prérogative de l'État et il faut, aux côtés de l'État, que nous puissions porter tout cela. Nous avançons mais cela veut bien dire que tout n'est pas fait et nous avons encore de gros chantiers à ouvrir et un gros travail à accomplir. Nous l'accomplirons tous ensemble et c'est cela l'essentiel.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Ytier.

Sur ces rapports, on va passer au vote.

Sur le rapport 98 ? Pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*)

98. CHL 002-05/05/2022-CM - Projet Partenarial d'Aménagement du centre- ville de Marseille - Approbation des modalités de concertation publique pour les projets de renouvellement urbain "Noailles", "Cœur Belle de Mai" et "Intervention multisite pour la réalisation des travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés"

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 99, Philippe Klein a la parole.

Monsieur Philippe KLEIN.- Merci, Madame la Présidente.

Je me permets d'intervenir sur cette délibération, Madame, puisqu'il s'agit de permis de louer et que c'est quelque chose qui m'apparaît philosophiquement important et qui peut avoir des conséquences pour tous les habitants, qu'ils soient des propriétaires ou des locataires.

Nos collègues savent sans doute que la loi de 2014, la loi ALUR, a instauré un système de lutte contre l'habitat indigne et notamment a mis à la disposition des établissements publics, la Métropole, et représente cet établissement public, sur notre région, pour avoir un système préventif de lutte contre l'habitat indigne. Ce système est à double cliquet, c'est-à-dire qu'il peut être instauré par cet établissement public, deux choses différentes, en fonction de 2 articles du Code de la construction et de l'habitation qui sont différents.

Le premier qui est la déclaration, c'est-à-dire que dans certaines zones géographiques déterminées, et pour des types de logements déterminés, j'insiste sur le « et » car il est cumulatif, il peut y avoir une obligation de faire une déclaration pour dire, en fonction d'un formulaire, je suis propriétaire, je loue tel ou tel bien.

Deuxième cliquet qui est plus coercitif : c'est celui qui prévoit une autorisation préalable de louer, c'est-à-dire que l'on n'a pas le droit de louer tant qu'on n'a pas obtenu cette autorisation préalable.

Dans la délibération qui nous est proposée, sans explication sur le choix de l'un ou de l'autre, bien que ce soit à titre expérimental et sur la seule ville de Gardanne j'en ai bien conscience, mais je préfère en parler avant que cela ne puisse être instauré éventuellement

de manière plus large, il est proposé le biais le plus coercitif, c'est-à-dire l'autorisation préalable. Il n'y a pas de possibilité de louer et de déclarer mais il y a l'obligation de demander l'autorisation de pouvoir louer. Cela me heurte, à titre philosophique, parce que je pense qu'il y a beaucoup de gens « bien » dans notre société, il y a beaucoup de personnes qui respectent nos règlements et qu'il ne faut pas imposer, pour traiter ceux qui doivent être traités et qui ne respectent pas la loi, des obligations supplémentaires pour ceux qui les respectent.

Ce qui me gêne dans cette délibération, en plus, c'est que les textes prévoient qu'il y a cette double condition dont je parlais tout à l'heure, c'est-à-dire une zone géographique, c'est facile à identifier car on sait que c'est une zone d'habitat indigne, mais il y a également la possibilité de déterminer les types de logements. Je veux parler par exemple du fait que l'on puisse imposer cela, si l'on veut louer des caves, si l'on veut louer des chambres de bonnes car on pourrait imaginer que dans des immeubles bourgeois, ces chambres de bonnes ne correspondent pas aux critères qui sont ceux habituels de la location. On peut considérer que comme cela se fait, des biens à usages commerciaux, puissent être mis des garages par exemple, puissent être mis à la location pour et à destination de l'habitation.

Dans la délibération qui nous est proposée, il n'y a aucune distinction sur les types de logements et par conséquent sont soumis à autorisation préalable, tous les logements à destination d'habitation, dans la zone géographique déterminée. Cette absence de précision qui me heurte, et c'est la raison pour laquelle j'avais voté contre en Conseil de Territoire et que je me pose la question, et que je vous pose la question de savoir s'il ne faudrait pas momentanément retirer cette délibération pour pouvoir creuser un peu plus sur ces deuxièmes critères-là, c'est-à-dire que l'on puisse avoir un système cumulatif d'une zone géographique et d'un type d'habitations déterminées.

Monsieur David YTIER.- Vous avez bien lu la délibération, Monsieur Klein. Le permis de louer est un dispositif que la Métropole développe depuis maintenant quelques années, à la fois sur Marseille où le dispositif a été expérimenté en premier bien sûr sur le secteur de Noailles mais peu à peu, en discussion avec des territoires ou des communes qui le souhaitent et dans les conditions avec lesquelles le territoire ou la commune le souhaite, nous accompagnons le développement de ce dispositif du permis de louer, je le redis, dans les conditions dans lesquelles le territoire ou la commune le souhaite. La présente délibération, qui porte sur la commune de Gardanne, a été travaillée avec le territoire, avec la commune de Gardanne, et le permis de louer sera mis en fonction dans cette commune dans les conditions que souhaite la ville de Gardanne et son maire Hervé Granier.

Je voudrais juste profiter de votre question pour souligner un point : le permis de louer est un dispositif exceptionnel très fort qui doit répondre à des circonstances exceptionnelles. C'est la raison pour laquelle il ne se développera pas partout, parce que cela n'aurait pas de sens que de le développer sur l'intégralité du territoire métropolitain, mais petit à petit, nous l'expérimentons là où il y a des circonstances exceptionnelles. Cela veut dire un habitat particulièrement dégradé, voire indigne, un parc potentiellement indigne qui nécessite ces outils très forts. C'est pourquoi nous en choisissons la version la plus contraignante qui n'est pas une simple déclaration faite à la collectivité publique, mais qui est une véritable déclaration pour obtenir l'autorisation de louer.

Ce dispositif mis en place dans des endroits où les circonstances sont exceptionnelles, et de la manière la plus forte, il a un intérêt, c'est qu'il commence à produire des effets très intéressants. Je profite de cette question pour dire que notamment sur le secteur de Noailles, à Marseille, où il a été mis en place en premier, sur un peu plus de 450 logements qui ont déjà été traités, il y a 100 logements qui avaient fait l'objet d'un avis « sous réserve » ou d'un refus de location qui depuis ont fait l'objet de travaux et d'un accompagnement dans le cadre des aides qui sont mises en place. Ce sont donc 100 logements qui ont rebasculé dans des critères de décence et de dignité. Si ce n'était

qu'une simple déclaration faite par le propriétaire, nous ne pourrions pas mener aussi vite la lutte contre l'habitat indigne et dans ces conditions-là.

Un, nous le mettons en place, là où les circonstances sont exceptionnelles.

Deux, quand nous le mettons en place, nous y allons de la manière forte, parce qu'on a envie d'obtenir des résultats.

Trois, sous la volonté de la Présidente, nous le mettons en place conformément à ce que souhaite la commune et ce que souhaite le maire, parce que c'est aussi le sens de la Métropole que nous voulons, c'est une Métropole qui n'impose pas, mais qui construit avec les territoires et la commune et ce rapport-là a été construit en étroite partenariat avec la commune de Gardanne et j'en remercie d'ailleurs le maire qui a bien collaboré sur ce dossier et les autres maires, Istres, Port-de-Bouc, Pertuis, Marseille et autres qui se lancent dans ce dispositif « Permis de louer », dispositif utile, efficace et qui nous permet de donner de bons résultats.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Ytier. Pas d'autre intervention ?
(*Aucune autre intervention.*)

Nous allons passer au vote en espérant vous avoir convaincus, Monsieur le Bâtonnier.

99. CHL 003-05/05/2022-CM - Instauration à titre expérimental d'un permis de louer sur la commune de Gardanne - Approbation d'une convention de prestation de services pour l'instruction des autorisations préalables de mise en location de logements

Le rapport est adopté.

Abstention de P. Klein

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

100. CHL 004-05/05/2022-CM - Approbation d'une convention de prestation de services pour la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés sur le centre ancien de la commune d'Istres

Le rapport est adopté.

101. CHL 005-05/05/2022-CM - Avis de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le projet de Schéma Départemental des aires d'accueil des gens du voyage (2021-2026)

Le rapport est retiré.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (16h42)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, Mer et Littoral.

Monsieur Arnaud Mercier pour les deux rapports, 102 et 103.

Monsieur Arnaud MERCIER. - Mes chers collègues, en l'absence de ma collègue Amapola Ventron, si vous permettez, je vais prendre quelques minutes pour vous présenter l'approbation de la charte des manifestations éco-responsables métropolitaines.

Dans le cadre des actions du plan climat Air-Energie Métropolitaines adoptées en décembre 2021, la Métropole a proposé d'encadrer les manifestations qui se tiennent sur son territoire par une charte volontaire des manifestations éco-responsables. Cette action participe pleinement aux objectifs de l'objectif environnemental adopté conjointement par la Métropole et le Département. Cette initiative a pour objectif de sensibiliser les organisateurs de manifestations et les communes accueillant les manifestations aux enjeux du développement durable en les incitant à réduire l'impact sur l'environnement de ces événements qui participent à l'animation de la Métropole.

Il est à préciser que cette charte a été élaborée en concertation avec les acteurs concernés : les organisateurs, les communes également afin de s'assurer qu'elles répondent bien aux enjeux de tous, à leurs contraintes, besoins et attentes.

L'ensemble des directions métropolitaines ont participé à son élaboration et à son articulation avec des démarches spécifiques existantes, notamment en matière de collecte des déchets, de mobilité, de nuisances sonores.

Les ateliers de concertation ont réuni jusqu'à 50 organisateurs de manifestations, et environ 30 communes pour définir les 43 actions pour les communes et les 36 actions pour les organisateurs répartis en 6 thèmes. Les thèmes concernés par cette charte sont la réduction des déchets, la préservation des ressources naturelles, les transports, la communication, l'incitation et la sensibilisation des participants, la cohésion sociale, solidarité territoriale et les ressources naturelles et biodiversité.

L'organisateur ou la commune accueillant la manifestation aura eu le choix entre 3 niveaux d'engagement pour favoriser une démarche progressive et d'amélioration continue. L'objectif n'est pas de mettre en place forcément d'emblée la totalité des actions présentées, il s'agit plutôt de cibler les efforts afin de maximiser l'impact et d'envisager les pistes de progrès pour les années suivantes.

Les actions choisies seront suivies et évaluées annuellement par les équipes métropolitaines et des communes, à travers un bilan en fin d'année.

Engagements pour l'année suivante : il viendra alimenter le bilan du plan climat métropolitain.

À l'issue du bilan annuel, les communes et les organisateurs auront la possibilité de réviser la liste des actions choisies pour l'année suivante. Un réseau des organisateurs de manifestations sera animé par la Métropole pour échanger sur les bonnes pratiques et les solutions concrètes.

Un plan de communication métropolitain accompagnera la diffusion de la charte pour inciter les organisateurs à adhérer.

L'objectif poursuivi pour la Métropole de cette charte : c'est bien de permettre à la Métropole de concrétiser les engagements pris lors de l'adoption du plan climat, de formaliser une politique d'écoresponsabilité partagée avec les acteurs de son territoire, de sensibiliser les organisateurs et les communes aux enjeux du développement durable, d'inviter et accompagner les acteurs locaux à s'engager, essence même de la démarche du plan climat, mettre à disposition des ressources facilitant la mise en œuvre des démarches, être cohérent et exemplaire et optimiser les ressources et mesurer les avancées.

Pour les signataires, pour les communes et les organisateurs : c'est obtenir la mention « Manifestation écoresponsable de la Métropole Aix-Marseille-Provence » et également participer forcément à une dynamique territoriale, participer à un réseau d'échanges, bénéficier d'outils et de ressources développés dans le cadre de la charte, de

valoriser sa démarche et d'identifier sa marge de progression, anticiper les réglementations locales et les éventuels écoconditions.

Sur cette belle charte qui a nécessité de nombreuses réunions à ma collègue Amapola Ventron, j'espère que nous aurons l'unanimité sur ce beau rapport.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mercier. Monsieur Barles a demandé la parole.

Monsieur Sébastien BARLES.- Merci, Madame la Présidente, merci à vous pour la présentation de ce rapport. Effectivement, on ne peut que se féliciter, en tout cas au nom du groupe « Métropole du Bien commun » de la création de cette charte des manifestations écoresponsables.

La Métropole effectivement accueille chaque année de plus en plus d'événements sur son territoire, des événements qui ont un impact énergétique, un impact environnemental et ceux-ci doivent être régulés par une démarche volontaire et accompagnée de l'ensemble des acteurs pour limiter les déchets, la pollution de l'air qui est généré, les nuisances sonores occasionnées par certaines manifestations et les consommations également énergétiques qui sont induites par ces manifestations. Il y a les structures qui peuvent donner l'exemple. Je pense, au niveau culturel, au festival « Marsatac » qui est accompagné dans cette démarche depuis plusieurs années et qui est vraiment pionnière dans ce domaine, et qui accompagne maintenant d'autres festivals dans ses démarches d'écoresponsabilité.

En outre, la charte va nous permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la candidature que nous avons portée ensemble aux « 100 villes neutres en carbone d'ici 2030 ». A ce sujet, nous pouvons nous féliciter collectivement de l'obtention de ce label qui a été fait en bonne intelligence avec la Métropole mais également avec la Région. Nous portons sur les 18 projets qui sont inscrits dans le cadre de chaque candidature, beaucoup sont des projets portés également par la Métropole ou de compétence métropolitaine.

Il est essentiel, maintenant, de travailler ensemble, à une gouvernance partagée, la mieux partagée possible, pour accélérer car ce label est un accélérateur pour obtenir des financements européens pour qu'enfin ces projets en gestation accouchent le plus vite possible pour faire face aux défis climatiques et faire face à l'urgence environnementale.

Par ailleurs, j'invite également pour accompagner cette candidature, à la mise en place d'outils qui vont nous permettre également d'accélérer le cofinancement et de trouver des cofinancements notamment privés pour cette transition écologique et énergétique. On travaille, d'ailleurs cet après-midi, je crois en parallèle de notre réunion, de notre assemblée, nos services travaillent sur la mise en place d'une chaîne d'une société d'économie mixte pour le développement des énergies alternatives.

Il y a d'autres outils que l'on doit travailler ensemble et je pense notamment à une coopérative de compensation carbone. On serait un territoire en avant sur beaucoup d'autres territoires. La Rochelle s'est lancée dans cette aventure mais je crois qu'il est essentiel de profiter de ce label, car les entreprises ont intérêt, aujourd'hui, à compenser en circuit court et à cofinancer de fait les projets que l'on a de transition écologique sur notre territoire. On a des acteurs comme le GÉRÉS qui sont pionniers dans ces démarches de compensation carbone et c'est un levier essentiel de mobilisation citoyenne, de mobilisation des acteurs économiques sur notre territoire que cette démarche coopérative de compensation carbone territoriale.

Merci beaucoup et j'espère que l'on va très vite mettre en place une équipe renforcée et cette gouvernance partagée pour porter cette candidature ensemble. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci Monsieur Barles. Sur ce rapport, je pense qu'il y a unanimité ? (*oui.*)

102. TCM 001-05/05/2022-CM - Approbation de la charte des manifestations éco-responsables métropolitaine

Le rapport est adopté.

103. TCM 002-05/05/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement ' Ecran et isolations acoustiques au secteur Font-Sarade à Martigues" dans le cadre d'une opération de résorption des Points Noirs du Bruit

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Didier Reault, pour les rapports 104 à 115.

Monsieur Didier RÉAULT.- Un avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces rapports.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Des demandes d'intervention sur ces rapports ?
(*Aucune demande d'intervention.*)

Tous ceux qui sont membres de la SOGIMA ne prennent pas part au vote.

104. TCM 003-05/05/2022-CM - Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la société SOGIMA à Cassis

Le rapport est adopté.

J-M. Coppola, Y. Ohanessian et S. Ghali ne prennent pas part au vote.

105. TCM 004-05/05/2022-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation par affermage du service public de la production, de la gestion et de la distribution d'eau potable de la Commune de Rousset

Le rapport est adopté.

106. TCM 005-05/05/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement relative à la pérennisation et la sécurisation du traitement des boues d'épuration du complexe Géolide à Sormiou

Le rapport est adopté.

107. TCM 006-05/05/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement relative à l'extension du réseau d'assainissement de l'avenue des Peintres Roux (CD4) à Marseille

Le rapport est adopté.

108. TCM 007-05/05/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement ' Travaux postes de refoulement '

Le rapport est adopté.

109. TCM 008-05/05/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement 'Acquisition matériel et outillage divers eau 2021-2025'

Le rapport est adopté.

110. TCM 009-05/05/2022-CM - GEMAPI - Approbation des modifications statutaires du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) devenant l'EPAGE HuCA

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

111. TCM 010-05/05/2022-CM - GEMAPI - Approbation des modifications statutaires du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA) devenant l'EPAGE MENELIK

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

112. TCM 011-05/05/2022-CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public conclu avec la Société Nouvelle Aire pour l'avitaillement du port de plaisance du Vieux Port suite au report des travaux de mise à niveau du site

Le rapport est adopté.

113. TCM 012-05/05/2022-CM - Approbation d'un avenant de clarification des clauses financières du contrat de Délégation de Service Public conclu avec l'association Cercle Nautique et Touristique du Lacydon (CNTL) pour l'exploitation et l'animation du Port de Plaisance du Vieux Port - périmètre 1

Le rapport est adopté.

114. TCM 013-05/05/2022-CM - Approbation avenant de prolongation au contrat de Délégation de Service Public conclu avec la Société Carenes Services pour l'exploitation des services de grutage-carénage du Port de Plaisance de la Pointe Rouge

Le rapport est adopté.

115. TCM 014-05/05/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération "Travaux d'aménagements spécifiques sur le Domaine Public Maritime - JO 2024"

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Rapport 116, M. Montecot a dû partir pour me représenter, donc je le rapporte. Il y a un avis favorable de la Commission. Avez-vous des observations sur cette thématique ? (*Aucune observation, pas d'opposition.*)

116. TCM 015-05/05/2022-CM - Approbation de la création et de la composition de la commission d'attribution des versements au titre du Fonds Chaleur dans le cadre du ' Contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques ' avec l'ADEME

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Mouren, du rapport 117 au rapport 123.

Monsieur Roland MOUREN.- Nous avons examiné 7 rapports en commission, qui ont été adoptés.

Sur le plan d'action métropolitain : zéro plastique en mer, la création d'une ressourcerie sur le Territoire Marseille Provence et la mise aux normes à l'Arbois en ce qui concerne la captation du gaz et sa transformation en électricité, une belle opération d'investissement sur le territoire de Martigues.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mouren.

J'ai 2 interventions, Madame Juste sur le 117 et Monsieur Tabbagh sur le rapport 122.

D'autres interventions ? (*Aucune autre intervention.*)

Madame Juste, vous avez la parole sur le rapport 117.

Madame Christine JUSTE.- Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, Monsieur Mouren, nous voterons « pour » puisque la ville de Marseille s'inscrit totalement dans cette démarche « Zéro déchet, zéro plastique ». Lors de l'UICN d'ailleurs, la ville de Marseille a signé la charte « Fleuve sans plastique » puisque bien évidemment, d'où vient le plastique en mer, forcément de terre, mais principalement des fleuves. Nous avons d'ailleurs organisé à ce sujet une conférence sur l'impact dans la biodiversité des macros, micros et nano plastiques.

Le défi, zéro plastique est immense à relever. Pour changer nos modes de consommation, c'est inscrit dans cette délibération, nos modes de vie et il faudra mettre en synergie tous les acteurs.

Vous avez confié cette stratégie à une association mais il serait intéressant de réunir tous les acteurs, de ne pas disséminer toutes ces initiatives, il y a la Métropole, il y a la Région avec l'ARBE, également l'Agence de l'Eau à laquelle nous participons, ma collègue Perrine Prigent et moi-même, qui est très active aussi sur cette thématique des déchets et bien d'autres acteurs associatifs, je ne pourrai pas tous les nommer ici.

La Ville s'inscrit totalement et je relève, avec plaisir, dans l'axe 3 et dans les points de suspension, que je voudrais y voir la promesse de fontaines à eau puisque si nous devons changer nos modes de consommation, bien évidemment et nos pratiques, il faut des gourdes. Je ne cesserai de le répéter dans cet hémicycle, nous voulons des fontaines à eau.

Je conclurai sur le territoire, sur l'espace public, donc je me tourne vers la Métropole. Dans ces points de suspension, j'y vois de nombreuses fontaines, surtout pour les JO et je finirai mon intervention, car je voudrais revenir au rapport 102 car j'y vois un lien. Bien

évidemment, nous avons approuvé cette charte écoresponsable et nous-mêmes à la ville de Marseille, avec Mme Ghali, M. Cazzola, pour les grands événements et l'espace public, nous travaillons à une charte écoresponsable de nos événements et nous allons pouvoir y travailler en commun puisque le futur festival DELTA qui se tiendra prochainement à Marseille, nous l'avons soutenu pour la réduction de leurs déchets. Il n'y a eu aucune bouteille en plastique puisqu'il y avait des bars à eau. Les modes, effectivement, changent.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Juste.

Je vais vous éviter du travail à la Ville de Marseille : on ne prend pas de droit sur le 102 et si vous voulez nous copier la charte, vous êtes la bienvenue, comme cela vous irez plus vite en besogne.

Madame Christine JUSTE.- On va essayer de faire encore mieux, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Puisqu'elle vous convient, déjà partez sur cette charte, et on ne prendra pas de droits sur la charte. On partage volontiers avec vous.

Sur le rapport 117, pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*)

117. TCM 016-05/05/2022-CM - Approbation d'un plan d'action zéro rejet plastique en mer à horizon 2025

Le rapport est adopté.

118. TCM 017-05/05/2022-CM - Approbation d'une convention relative à la gestion de la propreté et l'entretien des plages de Cassis

Le rapport est adopté.

119. TCM 018-05/05/2022-CM - Approbation des avenants aux conventions de prestations de service avec les communes du territoire Istres-Ouest Provence relatifs aux prises en charge et au traitement des déchets divers

Le rapport est adopté.

120. TCM 019-05/05/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de concession pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une installation de valorisation électrique de biogaz de décharge de l'ISDnD de l'Arbois

Le rapport est adopté.

121. TCM 020-05/05/2022-CM - Approbation de tarifs d'accès des professionnels aux déchèteries sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

Monsieur Tabbagh sur le rapport 122.

Monsieur Étienne TABBAGH.- Merci, Madame la Présidente, chers collègues, Monsieur Mouren, mon intervention sera courte : tout d'abord pour dire notre satisfaction de cette affectation de ressources pour la création d'un réseau de ressourceries sur notre territoire. Nous avons déjà exprimé notre satisfaction à l'occasion de la commission Propreté et Déchets du CT1, donc c'est important d'investir dans l'économie de la réparation, du réemploi, du ré-usage, pour allonger la durée de vie de nos objets du quotidien, pour éviter de produire des déchets et pour s'engager dans une économie plus durable.

Cette première ligne budgétaire de 5 M€ est une excellente nouvelle.

Juste un petit regret si vous le permettez, c'est de constater le manque de cadrage ou de précisions de ce projet. Nous avons posé des questions en commission pour en savoir plus. On nous a donné quelques précisions, par exemple on attend à peu près une dizaine d'agents pour gérer cette première ressourcerie, très bien. Le tout sera en régie publique. Formidable, comme quoi vous êtes capable d'admettre que parfois, tout ne se fait pas en DSP mais que des services publics peuvent être gérés de manière tout aussi efficace si ce n'est plus, en interne plutôt qu'avec des entreprises privées.

C'est donc un bon début, mais cela reste un peu léger comme rapport, puisque ce rapport ne fixe aucun objectif à atteindre, que ce soit en termes de lieu sur le territoire pour créer ce réseau de plusieurs ressourceries, ou en termes de volume de biens à récupérer, réparer ou revendre, on pourrait notamment avoir davantage de précisions sur les types d'objets que vous visez en particulier, sur le profil des agents que vous aimeriez recruter ou encore sur le type de construction de bâtiments que vous aimeriez construire pour ces ressourceries.

Quand on se veut ambitieux en termes d'écologie et de développement durable, il ne faut pas simplement dessiner l'ébauche d'un projet mais on est en droit d'attendre un dossier beaucoup plus structuré, avec des objectifs élevés, chiffrés et surtout avec un modèle économique explicite et présenté dans les rapports.

On espère très sincèrement qu'on aura tous ces éléments de réponse très bientôt.

Merci de m'avoir écouté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Mouren, s'il vous plaît, si vous voulez bien éclairer M. Tabbagh.

Monsieur Roland MOUREN.- Cela commençait bien mais vous émettez beaucoup de doutes et beaucoup d'insatisfaction.

En fait nous votons aujourd'hui le fait de créer une ressourcerie et ensuite bien sûr le reste va venir. Vous êtes satisfait de savoir que cela va être en régie. Je vais plus loin : j'émets le souhait d'œuvrer dans la réinsertion, de travailler pour pouvoir vendre peu onéreusement du matériel, dont certains ont besoin. Tout cela va se faire. Nous avons créé une ressourcerie à Aubagne il y a quelques années grâce au territoire, bien évidemment et une autre à Martigues. Tout cela se passe bien, je pense que cela ne sert pas à grand-chose de se fixer des objectifs, sur quels objets, etc. Tout ce qui sera récupérable dans nos déchèteries, sera valorisé et mis à disposition de la population en une vente très peu onéreuse.

Voilà l'objectif de la ressourcerie et ne vous inquiétez pas, tout sera fait dans l'intérêt et de l'économie circulaire, et du public qui en aura besoin. Je pense aussi à la réinsertion.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mouren. Sur ce rapport 122, y a-t-il l'unanimité ? Pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*)

122. TCM 021-05/05/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "Création de ressourceries sur le territoire Marseille Provence"

Le rapport est adopté.

123. TCM 022-05/05/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement de travaux collecte et traitement des déchets

Le rapport est adopté.

ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, SPORTS, GRANDS ÉVÉNEMENTS (16h59)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Milon sur le rapport 124.

Madame Danièle MILON.- Merci, Madame la Présidente.

Il s'agit de reconduire l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 dans le cadre de la convention de coopération pluriannuelle avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence pour les actions de développement touristique sur tout le territoire aixois, *leadé* par l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Comme quoi...

Des observations ? (*Aucune.*)

Pas d'opposition ? (*Aucune.*)

124. ATCS 001-05/05/2022-CM – Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 dans le cadre de la convention de coopération pluriannuelle avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence pour les actions de développement touristique sur 2022

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur les rapports 125, 126 et 127 de Monsieur Gagnon, qui ont reçu un avis favorable de la Commission, y a-t-il des observations ou des demandes d'interventions ? (*Aucune.*)

On va passer au vote.

125. ATCS 002-05/05/2022-CM - Approbation des tarifs de la Maison Natale et du Petit Monde de Marcel Pagnol

Le rapport est adopté.

126. ATCS 003-05/05/2022-CM - Déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants pour la médiathèque Les Carmes à Pertuis - Désignation du titulaire de la licence

Le rapport est adopté.

127. ATCS 004-05/05/2022-CM - Approbation des tarifs des cours de pratique artistique et des stages thématiques de Polaris - Centre d'Art et des modalités de fonctionnement pendant et hors vacances scolaires

Le rapport est adopté.

Abstentions de F. Alisio, E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Galtier, rapports 128 à 130.

Monsieur David GALTIER.- La Commission a donné un avis favorable sur les 3 rapports : il s'agit de l'approbation du plan d'investissement pour une piscine à Plein Ciel à Aix-en-Provence pour l'exploitation du Pays d'Arena à Aix.

Enfin, je voudrais insister 2 minutes sur cette volonté de la Métropole de promouvoir un grand sport qui est le rugby. Nous avons la chance d'avoir Fabien Galthié à Aubagne, samedi et nous lui avons parlé de l'effort que nous faisons pour ce stade, afin de le mettre aux normes pour obtenir ce grand club que nous souhaitons en Provence dans le top 14 mais pour cela, il faut un stade aux normes. Le stade Maurice David manque encore à peu près de 2 000 places pour atteindre le volume des 10 000 places assises. C'est donc tout l'effort qui est aujourd'hui fait par la Métropole et qu'il vous est demandé de voter, afin que nous puissions avoir ce grand stade auquel nous rêvons et qui nous permettra d'avoir ce club de pro D2 de Ligue afin qu'il puisse monter aussi dans le top 14, et avoir enfin dans notre Provence ce club que nous aimons tant. Merci beaucoup, Madame.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Galtier. Des demandes d'intervention sur ces trois rapports ?

Monsieur Michel BOULAN.- Le stade est parfaitement aux normes.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Boulan, si les travaux ne sont pas nécessaires, on enlève le rapport.

Monsieur Michel BOULAN.- C'est juste un investissement dans le but de faire partie du top 14.

(Échanges croisés hors micro.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Nous passons au vote de ces 3 rapports.

128. ATCS 005-05/05/2022-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement rénovation de la Piscine Plein Ciel à Aix-en-Provence

Le rapport est adopté.

129. ATCS 006-05/05/2022-CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation de l'Aréna du Pays d'Aix

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'angio, C. Dudieuzère, S. Grech et S. Ravier

130. ATCS 007-05/05/2022-CM - Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération rénovation et extension du Stade Maurice David à Aix-en-Provence

Le rapport est adopté.

PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (17h02)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Dernière commission, Monsieur Philippe Arduin, patrimoine naturel, agriculture, viticulture, ruralité, rapports 131 à 134.

Monsieur Philippe ARDHUIN.- Merci, Madame la Présidente, chers collègues, il n'y a pas eu de problème.

Le premier rapport, c'est pour le grand site de Sainte-Victoire, c'est une mise à jour de la liste des produits inscrits sur la grille tarifaire. Il y a 2 produits nouveaux : une carte postale à 2,50 € et une enveloppe pour la modique somme de 50 centimes.

Le rapport suivant, c'est l'approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement « Plaine de Bonnieu ». C'est un périmètre de 2,7 hectares qui correspond à une mesure de compensation environnementale suite à la destruction d'espèces végétales protégées, dans le cadre de la réalisation de l'installation de stockage pour entreposer des déchets.

Cette opération se monte à 105 000 € toutes taxes comprises, répartie sur 4 ans, 30 000 € en 2022, 30 000 € en 2023, 15 000 € en 2024 et le reliquat de 30 000 € en 2025.

Le rapport suivant, c'est l'approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Mise en sécurité des forêts contre les incendies », nous en avons eu déjà plusieurs, donc là c'est pour l'augmentation d'une opération de 340 000 € sur une affectation de 200 000 € au départ dans le Pays de Martigues qui a subi un incendie et qui a détruit 1 400 hectares de forêts.

Cela montera l'opération à 540 000 €, répartie de la façon suivante : crédit de paiement 2022, 100 000 €, 2023, 120 000 € et 2024, 120 744 €.

Le rapport suivant, c'est la même chose, mais pour l'Étang de Berre, où on monte l'opération à 200 000 € pour monter le tout à 380 000 €, répartie de la façon suivante : en 2022 à 60 000 €, en 2023 à 70 000 €, en 2024 à 70 000 € et en 2025 à 73 731 €, c'est une politique que l'on mène sur la plupart de nos massifs.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Arduin d'avoir été aussi explicite car je pense que ce sont des politiques très importantes et il faut bien appuyer sur le moindre détail dans ces domaines.

Sur ces rapports, pas d'intervention ? Monsieur Amiraty.

Monsieur Christian AMIRATY.- Vous le savez mieux que quiconque, puisque vous avez proposé cette organisation, nous sommes en réflexion à travers plusieurs commissions. Or, dans la commission « Ambition » la question agricole et vous venez de le dire est extrêmement importante, notamment dans le contexte national et international que nous vivons.

Par conséquent, j'émet le vœu qu'à l'avenir, l'ensemble des délibérations qui concernent l'agriculture intervienne non pas au moment où nous avons le Conseil métropolitain le matin, où nos estomacs couvrent le bruit des interventions, où aussi certaines personnes partent prématurément parce que leur estomac leur commande de partir, ou le soir où on se dit : « Pourquoi Amiraty intervient au dernier moment alors qu'on a tous envie de partir ? », au moment où tout le monde échange en aparté et se fiche du sujet.

A partir de la commission « Ambition », j'espère que cette délibération sur l'agriculture va monter plus haut, c'est notre ambition collective qui veut cela.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien.

Amendement Amiraty accepté d'entrée.

131. AGRI 001-05/05/2022-CM - Grand Site Concors Sainte-Victoire - Mise à jour de la liste des produits inscrits sur la grille tarifaire de la régie de recettes

Le rapport est adopté.

132. AGRI 002-05/05/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement ' Plaine de Bonnieu '

Le rapport est adopté.

133. AGRI 003-05/05/2022-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement 'Mise en sécurité des forêts contre les incendies'

Le rapport est adopté.

134. AGRI 004-05/05/2022-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement ' Plan de massif des étangs '

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, je vous remercie, notre prochaine séance a lieu le 30 juin. La séance est levée.

Merci à toutes et à tous.

(La séance est levée à 17 heures 06).